

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 15 JUIN 2018 À 09 H 30
(Convocation du 8 juin 2018)

Aujourd'hui vendredi quinze juin deux mil dix-huit à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Alain ANZIANI, 1^{er} Vice-Président de Bordeaux Métropole en l'absence de Monsieur le Président Alain JUPPE.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE

PROCURATION:

M. Alain JUPPE à M. Patrick BOBET
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Alain TURBY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Michel VERNEJOUL à M. Jean-François EGRON
Mme Emmanuelle AJON à M. Thierry TRIJOULET
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Nicolas BRUGERE à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphan DELAUX à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Brigitte COLLET
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL

EXCUSE(S) :

Monsieur François JAY.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Maribel BERNARD à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h30
M. Vincent FELTESSE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h30
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 12h00
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h00
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 11h30
M. Michel POIGNONEC à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h55
Mme Marie RECALDE à M. M. le Président Alain ANZIANI à partir de 11h00
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 12h00
M. Alain SYLVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

LA SÉANCE EST OUVERTE à 9 HEURES 41

COMMUNICATION

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES

Communication effectuée

M. le Président Alain ANZIANI : Mes chers collègues, je vous prie d'excuser mon retard dû à des questions de mobilité. En matière de mobilité d'ailleurs, entre le genou du Président et la hanche du Vice-Président, nous savons qu'il y a une difficulté sur l'agglomération.

Je vous propose de commencer par une motion sur FORD, et j'invite Véronique FERREIRA, Maire de Blanquefort à nous présenter cette motion.

Mme FERREIRA **(n°63) Motion relative à Ford Aquitaine Industries**

Mme Véronique FERREIRA : Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Rapidement, pour faire un résumé de ce qui s'est passé, ces 15 derniers jours.

Alors que la Direction de FORD avait annoncé, le 27 février, un désengagement et un arrêt des investissements sur le site, elle a fait une nouvelle intervention le 7 juin dernier annonçant un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE), c'est-à-dire comment formaliser la fermeture de l'usine à partir de septembre 2019 parce que concrètement, c'est ce que cela veut dire.

Depuis ce 7 juin, un Comité de suivi s'est tenu mercredi dernier et il ne s'est pas bien passé. Il faut être très clair là-dessus. Il ne s'est pas bien passé parce qu'une fois de plus, les questions que nous avons posées ont obtenu relativement peu de réponses, ou du moins des discours creux, un peu comme d'habitude. Pourquoi est-ce que nous sommes outrés sur cette question de PSE ? Parce qu'une fois encore, FORD met la charrue avant les bœufs, et déroule son propre calendrier sans se préoccuper de ses responsabilités. Annoncer un PSE parallèlement à la recherche d'un repreneur n'a pas de sens. C'est le propos de la motion que je vous propose aujourd'hui.

« Le Conseil de Bordeaux Métropole réuni le 15 juin 2018 déplore avec la plus grande force la décision du groupe FORD de lancer une procédure d'information - consultation préalable à un Plan de Sauvegarde de l'Emploi à FORD Aquitaine Industries ». Pour vous donner une idée, la date de la première réunion est annoncée pour très vite, c'est-à-dire pour le 26 juin. « Cette décision est incompréhensible alors que le site est reconnu pour la compétence de ses salariés et de sa productivité. Elle est également pour le moins

prématurée car le Cabinet Gêris, chargé par FORD, voilà à peine 2 mois, de rechercher des repreneurs potentiels a détecté plusieurs possibilités et est loin d'avoir achevé sa mission. En outre, des discussions sont en cours entre le groupe FORD et un industriel qui a visité le site le 30 mai dernier. Le lancement d'un Plan de Sauvegarde pour l'Emploi risque, en outre, avec le départ encouragé des salariés, de faire perdre des compétences indispensables au succès d'une reprise. La Métropole bordelaise a constamment soutenu par des aides financières et des aménagements publics les projets de développement de FORD, depuis son implantation à Blanquefort en 73. Elle soutiendra tout projet permettant de pérenniser l'emploi et de donner un avenir au site.

Le Conseil de Bordeaux Métropole demande au Ministre de l'Économie et au Délégué interministériel aux restructurations d'entreprises d'exercer toutes leurs prérogatives pour protéger l'emploi et optimiser le processus de reprise. L'État doit maintenir la plus grande vigilance pour que FORD assume ses responsabilités, et accorde au repreneur sur plusieurs années un volant de commandes suffisant et des aides afin d'assurer dans de bonnes conditions la transition ».

Voilà le texte qui est proposé, chers collègues, aujourd'hui à votre vote. Ce que l'on comprend bien, effectivement, c'est qu'à partir du moment où FORD annonce un PSE, quelle assurance de qualité peut-on avoir par rapport à un repreneur potentiel ? Telle est la question par rapport à la pérennité du site. Et surtout le calendrier qu'ils sont en train de mettre en place montre bien qu'à la fin de l'accord-cadre qui s'est donc achevé en mai 2018, FORD n'a qu'une intention : continuer à nous trahir.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Alors, je suppose qu'il y a des interventions.

Max GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Monsieur le Président, chers collègues, nous l'avons dit dès l'annonce par FORD de son intention d'abandonner l'usine de Blanquefort, notre colère, comme la vôtre, est immense. Immense contre cette entreprise qui a accumulé les bénéfices au fil des années, spéculant sur le travail et la productivité des ouvriers blanquefortais et qui n'a jamais tenu un seul engagement vis-à-vis d'eux. Nous partageons donc la colère des salariés, de leurs familles, et c'est évidemment avec eux que nous souhaitons être aujourd'hui pour demander justice dans cette affaire.

Nous partageons aussi la colère des élus qui s'est exprimée au Conseil régional, départemental et ici même par la voix de la précédente intervenante, Maire de Blanquefort. Durant toutes ces années, les collectivités et les élus locaux ont été aux côtés des salariés. Mais permettez-moi un bémol à cette colère. Dès 2011, dans toutes ces collectivités, les élus communistes ont fait entendre une voix différente, refusant d'octroyer des aides publiques à une entreprise à laquelle on ne demandait même pas de suspendre le versement de dividendes. Financer cette entreprise qui n'en avait nullement besoin, c'était céder à ses exigences. Comme si c'était aux collectivités de donner des gages de bonne volonté. On peut dire que ces aides publiques, en plus d'être politiquement contestables, ont installé un rapport de force défavorable ces 8 dernières années. FORD ne s'est d'ailleurs jamais senti redevable et ses dirigeants n'ont jamais rendu de comptes fiables lors des différents comités de pilotage. Comprenez donc que le vote d'une nouvelle motion dans cette assemblée n'aille pas de soi pour le groupe des élus communistes. Nous sommes attachés à l'union qui a prévalu sur ce dossier. Nous y sommes d'autant plus attachés que nous avons continué à la construire dès 2010 avec les syndicats et les élus

locaux. Gilles PENEL qui a siégé ici durant 6 ans en a été un garant tenace et exigeant. Mais cette unité, nous refusons qu'elle se fasse au détriment de la détermination à ne pas céder face à FORD. Ils parlent aujourd'hui de plan de licenciement alors que le site est viable, que des repreneurs sont encore dans la course, et que 15 millions d'euros leur ont été versés ces dernières années. C'est inacceptable. Il n'y a pas de PSE qui vaille tant que toutes les pistes n'ont pas été explorées et ce n'est pas à FORD de siffler la fin de la partie. C'est ce que nous avons exigé, au travers de cette motion, dont nous espérons qu'elle serve à maintenir l'emploi à Blanquefort, et non pas à accompagner le plan de licenciement exigé par quelques cupides actionnaires. Nous voterons donc cette motion dans le sens de ce que je viens de développer.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Monsieur le Président, chers collègues. Je tiens, ici, à affirmer que nous souhaitons bien évidemment le maintien d'un maximum d'emplois sur ce site blanquefortais. En effet, nous soutenons fermement la lutte que mène actuellement l'intersyndicale pour obtenir de l'entreprise FORD un avenir durable et stable pour les 880 salariés concernés par cette affaire, et plus encore. Toutefois, nous aimerions à nouveau poser les bases d'une réflexion plus large sur l'avenir du site, et plus particulièrement sur son activité. Le marché des voitures à essence connaît un déclin tangible. Les perspectives d'avenir du site dans ce secteur semblent très limitées, voire insignifiantes. La dynamique dans laquelle nous sommes placés à l'heure actuelle qui consiste à insuffler de l'argent public pour maintenir en vie ce site épuisé, ne semble pas être une solution à long terme. Pourtant, c'est bien une solution de la sorte que réclament de manière légitime les employés de l'usine FORD. Nous savons que la Direction de FORD n'a jamais conduit la moindre recherche sur l'avenir industriel du site de Blanquefort, ni demandé l'expertise d'un quelconque bureau d'études. C'est pourquoi nous pensons qu'il nous revient de combler ces lacunes afin de venir en aide à ces nombreux salariés qui envisagent avec anxiété leur avenir professionnel, mais également familial.

Employons surtout nos forces à réfléchir aux alternatives industrielles qui pourraient convenir à ce site de Blanquefort. Moteur électrique, véhicule à hydrogène ou encore voiture autonome sont autant de filières d'avenir qui pourraient sonner la renaissance d'un site qui a perdu de son dynamisme. En outre, envisager une reprise du site tout en instaurant un plan social, comme le fait FORD, semble assez douteux. La visite du site par Punch Powerglide la semaine dernière n'a, par exemple, rien donné.

Donc, efforçons-nous de continuer à mettre la pression sur ce groupe américain afin qu'il subvienne aux besoins du site, le temps d'assurer une transition efficace. Oui, nous pensons qu'il est nécessaire d'assurer et de renforcer ce processus de reprise du site. Si l'entreprise FORD ne semble pas vouloir adopter un comportement responsable, tâchons de le convaincre.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ?
Madame FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Oui, Monsieur le Président, peut-être pour conclure, pas de manière définitive, on en est bien conscient. Je pense qu'il y a une chose importante : le site économiquement n'est pas mort. L'activité industrielle n'est pas morte. Attention, parce

que c'est ce que veut faire croire FORD. Il décide de fermer ce site pas parce qu'économiquement il n'est pas viable, mais parce qu'il a pris une décision politique de le fermer.

Ensuite, sur toute la question de travailler à la pérennité industrielle du site sur d'autres éléments que les transmissions, le problème, c'est que pour travailler, il faut quand même des interlocuteurs, et on revient à notre éternelle question de départ, avoir un interlocuteur que l'on arrive à rencontrer, qui vous dise des choses réelles, et pas des discours creux, et qui, en plus, soit transparent. 3 conditions qui paraissent normales dans un dialogue, mais qui sont anormales dès qu'il s'agit de la Direction de FORD.

Toutes ces questions de voiture électrique, hydrogène, voiture autonome, cela fait 2 ans que l'on essaie désespérément de les mettre sur la table. Je crois que le discours que nous devons porter, c'est qu'effectivement l'industrie doit évoluer, c'est tout à fait possible, mais que l'on a sur ce site de Blanquefort, avec ce site de FAI et le site voisin de GETRAG parce que, dans quelques années, on ne va pas tarder à en reparler, un savoir-faire de métier qui n'existe nulle part ailleurs en Aquitaine. Si ce site ferme, outre le drame social que l'on imagine, ce sera aussi un drame industriel parce que l'on va avoir une perte de savoir-faire, et c'est sur cette réutilisation de savoir-faire sur de nouvelles technologies qu'il faut travailler aujourd'hui.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Si je comprends bien, on a une unanimité. Oui ? Je vous remercie. Je crois que c'est un acte important pour condamner le cynisme de FORD qui s'étale au grand jour, depuis maintenant plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Donc, je pense que c'est impératif de se rassembler aussi en faveur de notre potentiel industriel français et régional. Merci à vous.

Unanimité

On va ouvrir l'ordre du jour. Avant de commencer, je voudrais quand même vous dire un mot d'Alain JUPPÉ. Il va bien. Il a présidé hier le Bureau de la Métropole. Il nous rejoindra très rapidement dans les prochaines semaines. Il souhaitait que je préside cette session de notre Conseil de Métropole.

Est-ce qu'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 27 avril dernier ? Non, je ne crois pas. Je vous en remercie.
Le procès-verbal est adopté sans observation.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur LABARDIN, Secrétaire de séance, n'est pas arrivé. Est-ce que Patrick BOBET, Secrétaire adjoint, veut bien assurer son remplacement ?

M. Patrick BOBET : Oui, Monsieur le Président, avec plaisir. Pas de problème.

M. le Président Alain ANZIANI : Mes chers collègues, je vous indique que les affaires 36, 37 et 49 sont retirées.

Je vais vous donner maintenant lecture des affaires qui sont regroupées.

Affaires regroupées :

- ✓ Délégation de Monsieur le Président Alain ANZIANI, affaire n° 1,
- ✓ Délégation de Monsieur Christophe DUPRAT, affaires n° 2 à 4,
- ✓ Délégation de Madame Christine BOST : affaires n° 6 et 7,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel LABARDIN : affaire n° 8,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick BOBET : affaires n° 9, 11 à 23,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-François ÉGRON : affaires n° 24 et 26 à 28,
- ✓ Délégation de Monsieur Jacques MANGON : affaires n° 30 à 35, 38,
- ✓ Délégation de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH : affaire n° 40,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick PUJOL : affaires n° 42 à 48,
- ✓ Délégation de Madame Anne-Lise JACQUET : affaire n° 50,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel DUCHÈNE : affaires n° 51 à 53,
- ✓ Délégation de Madame Brigitte TERRAZA : affaire n° 54,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean TOUZEAU : affaire n° 55,
- ✓ Délégation de Madame Anne WALRYCK : affaires n° 57 à 58,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel HÉRITIÉ : affaires n° 59 et 60,
- ✓ Délégation de Monsieur Alain TURBY : affaire n° 61,
- ✓ Délégation de Monsieur Kévin SUBRENAT : affaire n° 62.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Sur ces délibérations regroupées, est-ce qu'il y a des observations ? Max GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, Monsieur le Président. Les 11, 14, 15 et 19, votes sans intervention. Il s'agit de VEFA (vente en l'état futur d'achèvement), nous votons contre. Et la 28, adaptation de la Direction relations internationales, abstention.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. D'autres observations. Oui, Madame CASSOU-SCHOTTE.

Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Oui, abstention pour la délibération 34.

M. le Président Alain ANZIANI : Très bien. Il n'y a pas d'autres remarques ? Madame DE FRANÇOIS.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Oui, non-participation à la 12, la 16, la 18, la 20, la 21, la 22 et la 32 en tant que Présidente d'AQUITANIS.

M. le Président Alain ANZIANI : Les délibérations sont adoptées sous les réserves précédentes.

M. ANZIANI

(n°1) Mutualisation - Domaine numérique et systèmes d'information - Avenants aux contrats d'engagement liés à la mise en application du Règlement général pour la protection des données (RGPD) - Décision – Autorisation

Unanimité

M. DUPRAT

(n°2) Pôle d'échanges multimodal de Pessac Alouette - Convention de financement de la phase projet - Réalisation - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUPRAT

(n°3) Mise en sécurité de l'exploitation du tramway (phase 3, desserte aéroport), des lignes de Bus à haut niveau de service, de Bus à niveau de service performant et mise en sécurité des accès des riverains d'une plateforme de transport en site propre - Nouvelle procédure du protocole transactionnel - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUPRAT

(n°4) Pôle d'échanges multimodal d'Ambarès la Gorp - Demande de financement - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BOST

(n°6) Plan d'actions en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) - Aide à l'investissement immobilier de Bordeaux Métropole en faveur de l'association Môm'Ouest et de l'association Princ'ESS - Décision - Subvention - Autorisation

Unanimité

Mme BOST

(n°7) Soutien de Bordeaux Métropole aux structures humanitaires de l'aide alimentaire - Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde et Restaurants du cœur de la Gironde - Aides en fonctionnement 2018 - Conventions - Décision - Autorisation

Unanimité

M. LABARDIN

(n°8) Espace vélos place Gambetta mise en affectation à la régie Parcub - Fermeture définitive consécutive au projet de réaménagement de la place Gambetta - Réintégration dans le patrimoine métropolitain - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°9) Bordeaux Métropole - Compte de gestion du Comptable public pour l'exercice 2017 - Avis

Unanimité

M. BOBET

(n°11) VILLENAVE-D'ORNON - SA d'HLM COLIGNY - Charge foncière et acquisition en VEFA de 4 logements individuels locatifs, avenue Fernand Granet - Emprunts d'un montant total de 379 542 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote : Monsieur MANGON

M. BOBET

(n°12) EYSINES - Office public de l'habitat (OPH) de Bordeaux Métropole Aquitanis - Acquisition et amélioration d'un logement individuel locatif social, sis, 15 rue Daniel Danet - Emprunt de type PLAI d'un montant de 73 486 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prennent pas part au vote : Monsieur MANGON, Madame DE FRANÇOIS

M. BOBET

(n°13) BEGLES - SA d'HLM VILOGIA - Charge foncière et construction de 25 logements collectifs locatifs, allée Jean Dubuffet - Emprunts d'un montant total de 2 432 095 euros, des types PLS et CPLS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°14) BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de l'usufruit locatif social de 25 logements collectifs, Bassins à flots, quai Armand Lalande, Ilot P2 - Emprunt d'un montant de 1 355 213 euros, de type PLS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prennent pas part au vote : Monsieur MANGON, Madame CHAZAL

M. BOBET

(n°15) MERIGNAC - SA d'HLM ERILIA - Charge foncière et acquisition en VEFA de 18 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence ' Le Triptyk ', 1 avenue des Fauvettes - Emprunts d'un montant total de 1 712 578 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°16) FLOIRAC - AQUITANIS, Office public de l'habitat de Bordeaux Métropole - Travaux de réhabilitation des 140 logements collectifs locatifs de la résidence "Gaston Cabannes" située 31, avenue Gaston Cabannes - Emprunts d'un montant total de 3 270 421 euros, des types PAM, PAM Amiante et PAM Eco-prêt, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prennent pas part au vote : Monsieur MANGON, Madame DE FRANÇOIS

M. BOBET

(n°17) Condition d'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole à certains créanciers de l'agence France locale - Année 2017 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°18) BORDEAUX - SACP d'HLM AXANIS - Construction de 60 logements collectifs en location-accession, ZAC Les Berges du Lac, Ilot B1.1, cours de Québec, opération Samoa - Emprunt de 9 100 000 euros, de type PSLA, auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS

M. BOBET

(n°19) BORDEAUX - SA d'HLM VILOGIA - Charge foncière et acquisition en VEFA de 72 logements collectifs locatifs, quai de Brazza - Emprunts d'un montant total de 9 007 515 euros, des types PLAI, PLUS, PLS et CPLS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°20) BORDEAUX - AQUITANIS, Office public de l'habitat de Bordeaux Métropole - Acquisition et amélioration de deux immeubles permettant la réalisation de 4 logements collectifs locatifs situés 30-32, rue Nérigeon - Emprunts d'un montant total de 349 501 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prennent pas part au vote : Monsieur MANGON, Madame DE FRANÇOIS

M. BOBET

(n°21) CENON - Office public de l'habitat (OPH) de Bordeaux Métropole Aquitanis - Charge foncière et construction de 25 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence "Tempo", ZAC Pont Rouge, Ilot 8, Impasse Queyries - Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant global de 2 817 070 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prennent pas part au vote : Monsieur MANGON, Madame DE FRANÇOIS

M. BOBET

(n°22) VILLENAVE-D'ORNON - Office public de l'habitat (OPH) de Bordeaux Métropole Aquitanis - Charge foncière et construction de 41 logements locatifs sociaux, sis, résidence "Domaine de Baugé 2", rue Raoul Stonestreet - Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant total de 3 834 144 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prennent pas part au vote : Monsieur MANGON, Madame DE FRANÇOIS

M. BOBET

(n°23) Concessions pour le service public de la distribution d'électricité - Transfert de propriété des biens entre Bordeaux Métropole et la commune de Bordeaux - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°24) Remise gracieuse trop perçu de rémunération - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°26) Association French Tech Bordeaux - Mise à disposition d'un agent en 2018 - Convention - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

M. EGRON

(n°27) Ajustements d'effectifs - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°28) Adaptation de l'organisation de la Direction des relations internationales - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. MANGON

(n°30) BORDEAUX - Opération d'intérêt national (OIN) Bordeaux Euratlantique - Cession de l'immeuble bâti sis 1 rue Son Tay, cadastré BS 95 à l'Établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE) - Modification de la délibération n° 2014-0721 du 29 novembre 2014 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°32) Bordeaux - Immeuble bâti sis 71 rue Edouard Mayaudon - Conclusion d'un bail emphytéotique avec l'Office public de l'habitat (OPH) Aquitanis - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prennent pas part au vote: Monsieur MANGON, Madame DE FRANÇOIS

M. MANGON

(n°33) MERIGNAC - Immeuble bâti sis 53, avenue Marcel Dassault - Droit de priorité du locataire commercial - Cession - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°34) Bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées en 2017 - Approbation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

M. MANGON

(n°35) Bordeaux - Opération d'intérêt national (OIN) Euratlantique - Folioles du Pont Saint Jean rive droite - Phase 1 - Déclassement anticipé de parcelles métropolitaines - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°36) LORMONT - Route de Bordeaux - La Buttinière - Déclassement par anticipation - Loi SAPIN II - Décision - Autorisation

Affaire retirée

M. MANGON

(n°37) Lormont - La Buttinière - Route de Bordeaux - Cession au profit de BELIN PROMOTION - Décision - Autorisation

Affaire retirée

M. MANGON

(n°38) Convention foncière La Fabrique de Bordeaux Métropole - Avenant n°1- Décision - Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°40) Convention d'application de la convention cadre entre Bordeaux Métropole et Caisse des dépôts et consignations (CDC) Biodiversité sur le volet de la biodiversité et de la stratégie écologique - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°42) Parempuyre - Protocole d'accord transactionnel - Marché n°12143U - Réaménagement de la rue des Palus - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°43) Eysines /Le Haillan - Avenue Jean Mermoz (entre avenue Pasteur et avenue de Magudas) - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°44) Pessac - Opération de requalification générale de l'avenue Chateaubriand - Ouverture de la concertation réglementaire - Décision - Approbation

Unanimité

M. PUJOL

(n°45) Pessac - rue de la Ciboulette - Réalisation de travaux de voirie éclairage public et de réseaux - Participation Domofrance - Offre de concours - Adoption - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°46) Lancement d'une procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) - Voie nouvelle Marchegay - Crabemorte et du demi-échangeur sur la déviation de Martignas au carrefour avec la route de Saint-Jean d'Illac (RD 211) sur les communes de Mérignac, Martignas-sur-Jalle, Saint-Jean d'Illac - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°47) Travaux de mise à 2x3 voies de la rocade ouest de Bordeaux entre les échangeurs 4 et 10 sur les communes de Bordeaux, Bruges, Eysines et Mérignac - Transfert de la passerelle ainsi que ses accès en remblai en berges ouest et est du lac - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°48) Bordeaux - Travaux conservatoires sur la passerelle St-Jean - Avenant à la convention de financement avec la SNCF (Société nationale des chemins de fer français), l'EPA (Etablissement public d'aménagement) Bordeaux Euratlantique, la ville de Bordeaux - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme JACQUET

(n°49) Chantier assainissement la Buttinière - Décision de faire - Autorisation

Affaire retirée

Mme JACQUET

(n°50) Protocole d'accord transactionnel entre la société OTV et Bordeaux Métropole relatif aux désordres de la station d'épuration ' Lille ' à Blanquefort - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°51) BORDEAUX - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot - Rue des Etrangers, quai du Maroc, quai Armand Lalande - Acquisition de biens pour la réalisation des espaces publics auprès du Grand port Maritime de Bordeaux - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°52) Martignas-sur-Jalle - Secteur centre urbain - Périmètre de prise en considération - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°53) Eysines - Projet urbain partenarial chemin de Bos - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme TERRAZA

(n°54) Maisons des mobilités alternatives - Attribution de subventions - Signature de conventions - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°55) Programme d'actions du parc privé de Bordeaux Métropole 2018 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme WALRYCK

(n°57) Contrat local de santé (CLS) - Poste de chargé-e de mission - Subvention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme WALRYCK

(n°58) Complexe thermique des Hauts de Garonne - Avenant n°8 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. HERITIE

(n°59) CREAC de Bègles - Année 2018 - Subvention d'aide à une action spécifique - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. HERITIE

(n°60) Subventions 2018 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TURBY

(n°61) Aménagement numérique - Rapport d'activités 2017 Inolia

Unanimité – Communication effectuée

M. SUBRENAT

(n°62) Approbation statuts Syndicat du Guâ - Décision - Autorisation

Unanimité

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. On reprend l'ordre du jour avec les affaires non regroupées.

Affaires non regroupées :

M. Patrick BOBET : Délégation de Madame CALMELS, délibération n° 5, la Route des lasers. Acquisition par Bordeaux Métropole de la moitié de parts sociales cédées par le Conseil départemental.

Mme CALMELS

(n°5) SEML Route des lasers - Acquisition par Bordeaux Métropole de la moitié des parts sociales cédées par le Conseil départemental de la Gironde - Décision - Autorisation

Mme Virginie CALMELS présente le rapport.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Madame la Vice-Présidente. Qui veut intervenir ?

Monsieur PADIE.

M. Jacques PADIE : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous profitons de cette délibération pour attirer votre attention sur la situation de l'entreprise Les Pages jaunes située sur la commune d'Eysines et issue de la fusion en 1998 du Service national des annuaires téléphoniques de France Télécom et de l'Office d'annonces. Actuellement propriété de l'entreprise française SoLocal, elle a été cédée en 2006 à des fonds

d'investissement par le biais d'un LBO (Leverage buy out : rachat avec effet levier) très coûteux. Elle intervient à 80 % dans le domaine du numérique, et est devenue l'un des premiers groupes européens en termes de revenus publicitaires sur internet, générant une valeur marchande très importante par ses données collectées, à tel point que Microsoft serait intéressé par l'entreprise. En février 2018, le Directeur général de Pages jaunes a annoncé la suppression de 1 000 emplois sur 3 000 en France, et la fermeture de 14 sites sur 18. Le site d'Eysines est impacté par la brutalité de ces décisions que la Direction camoufle pour ne pas parler de licenciements. 52 emplois sont concernés. Nous souhaitons, par cette intervention, attirer l'attention des élus de la Métropole sur un conflit peu connu dont l'origine est la financiarisation aventureuse de cette entreprise du numérique entraînant, là comme ailleurs, des conséquences humaines détestables. Ses salariés pourront compter sur notre soutien. Ceci étant dit, nous voterons, bien sûr, pour cette délibération concernant la Route des lasers. Soyez remerciés de votre attention.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Monsieur PADIE. Qui veut intervenir ? Madame BOST.

Mme Christine BOST : Oui, bien sûr, Monsieur le Président, pour ajouter quelques mots puisque comme Jacques PADIE l'a dit, l'entreprise SoLocal est donc sur la commune d'Eysines, et emploie presque 400 salariés. Dans le PSE qui a été lancé, il y a quelques mois, effectivement 40-50 emplois seraient concernés pour le site d'Eysines. Il faut savoir que, comme l'a très bien précisé Jacques PADIE, l'entreprise était, il y a quelques années, au bord de la liquidation, et a fait l'objet d'un LBO qui n'a fait que générer une dette supplémentaire. La dette qui était aux alentours de 2 milliards d'euros est aujourd'hui à 400 millions d'euros, ce qui veut dire que l'entreprise a bien remonté sauf que nous sommes aussi en présence d'une entreprise française qui subit la concurrence féroce, on peut dire déloyale, des GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon), qui ne sont pas fiscalisés sur le territoire national. Tout ceci combiné, eh bien, entraîne le PSE qui est en cours avec la suppression d'un grand nombre d'agents sur le territoire national. Aujourd'hui SoLocal dispose d'une vingtaine d'agences sur l'hexagone qu'elle souhaite réduire à 5 unités et conserver - alors, pour nous, c'est une satisfaction - le site d'Eysines. Mais cela ne peut pas nous satisfaire pleinement puisque nous savons qu'à la clé, il y aura entre 700 et 1 000 emplois supprimés en France.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je ne vois pas d'autres demandes. On peut considérer que la délibération est adoptée à l'unanimité. Oui ? Je vous en remercie.

Unanimité

Délibération suivante.

M. BOBET

(n°10) Compte administratif de l'exercice 2017 - Approbation

M. Patrick BOBET présente le rapport.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Monsieur le Vice-Président de ce rapport très complet et qui est tout à fait satisfaisant pour le fonctionnement de notre institution. Je voudrais remercier aussi un autre acteur important de la question financière ici à la

Métropole, Monsieur Frédéric GARNIER qui doit être parmi nous. Nous lui exprimons, au nom de tous et du Président en particulier, toute notre estime puisque Monsieur GARNIER va nous quitter pour de hautes fonctions. Donc, merci en tout cas pour le travail que vous avez pu accomplir pendant toutes ces années, et pour ce que vous nous avez apporté à la Métropole dans des situations parfois difficiles. Donc, merci et bon vent à vous Monsieur GARNIER.

Applaudissements dans la salle

Comme le règlement nous y invite, je vous propose de désigner notre doyen pour présider ces débats. Donc, si vous en êtes d'accord, Monsieur TURON va présider, ici à mes côtés, moi-même n'ayant pas l'obligation de quitter les lieux.

M. Jean-Pierre TURON : Je vous remercie pour ce qui est soi-disant le privilège de l'âge. Je m'associe pleinement bien sûr aux commentaires qui ont été faits et aux applaudissements qui ont eu lieu. Je vais donc présider pour la discussion, puis pour le vote de ce Compte administratif 2017. Le Président de la séance d'aujourd'hui peut rester puisqu'il n'est pas le Président en titre de la Métropole, et qu'il peut par la même voter. Donc, on est dans une circonstance un peu particulière.

Pour le débat, qui veut prendre la parole ? Véronique FERREIRA, Pierre HURMIC, Gérard CHAUSSET, Claude MELLIER. D'autres personnes ?

Véronique FERREIRA dans l'ordre des noms qui ont été donnés.

Mme Véronique FERREIRA : Merci Monsieur le Président. Tout à l'heure, lors de ma première intervention, j'ai été, il faut bien l'avouer assez morose, mais quand les choses vont bien, il faut aussi savoir le dire et ne pas boudier son plaisir. Le Compte administratif 2017 est indéniablement bon. Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées. Un programme d'équipements en progression de quasiment 40 %. La dette est également maîtrisée, et les taux de réalisation sont historiques. Il peut m'arriver, Monsieur le Vice-Président, d'être parfois tatillonne, mais il faut surtout aussi rester honnête, et saluer le bon travail effectué.

Ce Compte administratif, c'est le premier que nous puissions réellement comparer avec le précédent puisqu'avec les changements de périmètre qui avaient été occasionnés par la réforme territoriale, c'était auparavant difficile de prendre le recul nécessaire.

Quelques points à mettre en avant. Premier point important, les dépenses de fonctionnement. Je dis « important » car comme tout le monde le sait, nous serons désormais dans l'obligation de respecter une évolution maximale de 1,35 % dans le cadre du contrat qui a été passé avec l'État. En 2017, hors reports antérieurs - on était sur une augmentation de 1,5 %, ce qui est bien, mais qui est quand même un petit peu au-dessus, et qui est conditionné par une hausse de la contribution du budget annexe transport, contribution qui, je vous le rappelle, « a été gelée » lors du budget 2018, et qui ne devrait plus donc venir faire gonfler les dépenses. En tout cas, pour l'année prochaine, il faut que tout le monde soit bien conscient que lorsque nous entrerons dans un nouveau cycle d'investissement transport, et c'est bien évidemment souhaitable, nous serons bien obligés de relancer cette mécanique, et à ce moment-là, j'espère très fortement que nous aurons la possibilité de renégocier avec l'État, car j'ai peur que ce soit assez douloureux.

Concernant la dette, ensuite, elle augmente légèrement de 10 %, même si comme vous le disiez, Monsieur le Vice-Président, nous n'avons pas emprunté pour la 2^e année consécutive, et c'est en fait surtout le transfert des équipements métropolitains qui nous a obligés à absorber les dettes qui allaient avec. Et j'observe que nous avons continué l'effort de remboursement anticipé de nos emprunts propres, ce qui fait qu'à périmètre constant, on pourrait presque dire que la dette a baissé, et s'en réjouir même si en général une collectivité avec un faible encours, c'est soit une collectivité très riche, soit une collectivité qui n'investit pas assez. Je crois que l'on est un peu à la croisée de ces deux chemins, mais je vais y revenir plus tard.

Les dépenses d'investissement ont augmenté de 20 %, avec un taux de réalisation record, 78,4 %. Chiffre historiquement haut. Je vais vous titiller un peu, Monsieur le Vice-Président, je pense que l'on aurait pu se lancer le défi d'atteindre les 80 %. C'est peut-être le défi que l'on peut se donner pour l'année prochaine. Mais pour être un peu plus sérieuse, on peut quand même se dire une chose : c'est un bon chiffre, c'est indéniable, mais heureusement qu'il est bon. Heureusement qu'il est bon, car on avait, les années précédentes, des mauvais chiffres, et donc des retards à rattraper. Il était plus que temps qu'effectivement on commence à rattraper ce retard. L'an dernier, nous nous inquiétions, on voyait un provisionnement important à reporter sur l'année suivante. Aujourd'hui, la machine est relancée. Je tiens toutefois à rappeler qu'il y a un certain nombre de choses qui ne se réalisent pas encore. Moi-même comme d'autres collègues Maires, j'ai dû, par exemple, reprogrammer une partie des projets qui figuraient dans nos contrats de développement (CODEV) et qui n'ont pas pu être réalisés. On a aujourd'hui un paradoxe. Nous avons à la fois à l'échelle de la Métropole, des taux de réalisation qui sont très bons, et à l'échelle communale, le sentiment d'une machine qui est en train de se gripper. Deux raisons peut-être à mettre en avant. La question du Fonds d'investissement communal (FIC), je vais réitérer aujourd'hui officiellement la demande que j'ai effectuée hier en Bureau. Nous avons, pour cette voirie de proximité sur ce fonds communal, une espèce de mille-feuilles où on a mis à peu près tout dedans, tant et si bien que l'on se trouve dans une situation où quand on a des travaux très importants à faire réaliser, on se retrouve en difficulté.

Et puis, il y a cette question de l'année blanche qui est en suspens. Cela fait 2-3 ans que l'on promet d'en reparler. La demande que j'ai formulée hier en Bureau est que cette fameuse année blanche, on puisse la réintroduire avec un objectif politique particulier. Nous avons établi un mot assez compliqué qui s'appelle le PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces verts). Bref, un plan d'accessibilité pour tout ce qui concerne notamment la marchabilité. On a fait une très jolie étude sur tout l'ensemble de la Métropole, et le problème, c'est qu'en face, on n'a rien mis pour le réaliser. Je propose donc qu'en ce qui concerne l'accessibilité, on réintroduise cette année blanche pour pouvoir se concentrer là-dessus. Dans l'ensemble du budget, Monsieur BOBET, je pense que cet acte politique ne le grèvera pas significativement, alors qu'il est très important du point de vue de nos concitoyens.

Deuxième raison qui vient ralentir les réalisations des travaux de proximité, il faut peut-être que l'on soit plus attentif à notre propre organisation. La facilité serait de dire que notre capacité à faire souffre d'un manque de moyens financiers ou de recrutement. Je pense sincèrement que ce n'est pas la seule raison. Nous avons en Direction centrale et dans les pôles territoriaux des agents de qualité en nombre important même si, par endroit, on peut imaginer qu'il faut effectivement renforcer les équipes. Mais je pense qu'il y a une répartition, un encadrement de nos forces de terrain qui ne sont pas adaptés. Nous devons réfléchir à nous concentrer moins sur l'encadrement et davantage sur l'opérationnalité, et pour y parvenir, aller vers plus de déconcentration de la direction centrale aux pôles

territoriaux. C'est vrai que c'est quelque chose de relativement récurrent. On parle souvent du problème du foncier. On parle souvent de notre difficulté d'organisation. En conclusion du rapport, on disait que grâce à notre taux de réalisation, nos dépenses de fonctionnement n'avaient pas entamé nos capacités à faire. Quand on regarde les chiffres globaux avec l'introduction du tram D, oui, c'est réel. Quand on regarde dans le détail, et, en particulier, sur le détail de proximité, on sent qu'ici, il y a une véritable différence sur laquelle il va falloir insister.

Pour terminer, je mettrais peut-être un petit bémol sur l'engagement de la Métropole en termes de développement économique. Il y a eu un effort en 2017 par rapport à 2016, c'est certain, mais en même temps, l'année dernière, certaines lignes étaient consommées à 0 %. Donc, forcément, on ne pouvait que mieux faire. C'est vrai que cette compétence a peut-être plus à voir avec la Région, mais je pense que nous ne devons absolument pas ralentir la cadence sur cette question, que nos zones d'activité doivent absolument être développées et peut-être qu'après avoir passé la motion sur FORD tout à l'heure, on a tous conscience de cette ultra-nécessité en direction des TPE et des PME (Très petites/ Petites et moyennes entreprises) et de toutes celles qui emploient.

Je voudrais terminer sur une note positive. Monsieur le Vice-Président, l'année dernière, vous nous aviez indiqué refuser de faire porter nos dépenses d'aujourd'hui à ceux qui vont suivre dans les années futures. Je suis donc ravie de voir que Monsieur GARNIER est fait du même bois et a fait en sorte de laisser à son successeur des finances saines. Je terminerai donc mon intervention en le remerciant, et en lui souhaitant bon courage pour la suite de son chemin parce que, sincèrement, là où il va, il aura besoin de beaucoup de courage.

M. Jean-Pierre TURON : Merci. Pierre HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, tout d'abord, notre groupe tient également à s'associer aux remerciements que vous avez destinés à Monsieur GARNIER. Nous n'avons aussi, quant à nous, qu'à nous féliciter de la qualité des relations très souvent directes que nous avons pu avoir avec lui, malgré quelques désaccords féconds, de ces relations que nous avons su entretenir avec lui au cours de ces années. Et nous lui souhaitons aussi naturellement, comme vous-même, très bonne chance pour la suite de sa carrière. Merci Monsieur GARNIER.

J'en viens au Compte administratif. C'est vrai que l'examen fait état d'une situation financière saine de notre établissement avec un taux d'exécution record que vous avez rappelé, Monsieur BOBET, des dépenses d'investissement de 78,4 %. Donc, on approche des 80 %, peut-être y arrivera-t-on, mais c'est en tout cas un excellent taux d'exécution. Toutefois, j'émettrais au nom de notre groupe une réserve, en tout cas, un bémol sur cette autosatisfaction en matière de Compte administratif pour dire que ce taux d'exécution global est à notre sens très inégalement réparti selon les politiques de notre établissement. Les lignes budgétaires ne bénéficient pas toutes d'un taux de réalisation que l'on peut qualifier d'excellent, loin de là. Un certain nombre de lignes budgétaires auxquelles nous sommes, nous, particulièrement attachés peuvent incontestablement faire figure de parents pauvres de l'excellence du taux d'exécution global que vous avez rappelé.

J'en prends quelques exemples, parce que je ne voudrais pas être trop long, mais j'aurais pu en citer énormément. Je vois, par exemple, en ce qui concerne la politique Haute Qualité de Vie, la gestion des parcs et patrimoines arborés, la ligne qui concerne la

« Performance environnementale et nature ville » qui est quand même à nos yeux très importante. Or, quand on regarde le taux de réalisation, il est de 1,1 %. 1,1 % pour cette politique, on est loin quand même du taux global de 78 %. Pareil, même si c'est moins grave, « Production végétale et entretien des espaces verts », on est à un taux de réalisation de 50 %. Pourquoi ne dépense-t-on que 50 % des crédits affectés pour ce type de politique ?

J'en viens également à l'annexe 4, c'est-à-dire les autorisations de programme portant sur la mandature 2014-2020. Là aussi certaines politiques subissent un taux de réalisation qui est très, très inférieur à la moyenne. Je prends, par exemple, la politique Haute Qualité de Vie, moyens affectés aux espaces verts. On se rend compte que l'on en est à 5,5 % de crédits consommés. À peine 5,5 %, il reste quand même 2 ans pour consommer le reste. On a tendance à penser que nous sommes plutôt mal partis à ce niveau-là. Pareil, enfin, en ce qui concerne la politique Haute Qualité de Vie, les subventions au Plan climat logement dont on nous dit, par ailleurs, que c'est une priorité. Il y a eu 5 millions d'euros, autorisations de programme votées sur la mandature 2014-2020, mais à la fin de l'année 2017, combien ont été consommés de ces crédits soi-disant prioritaires ? 7,3 %, c'est-à-dire qu'il reste à financer 92,7 % des 5 millions prévus, soit 4,6 millions d'euros sur les 2 années qui viennent. Cela sera un challenge vraisemblablement difficile pour une priorité.

Je vais terminer parce que je ne veux vraiment pas être trop long pour formuler, en guise de conclusion, une interrogation et une inquiétude. L'interrogation est la suivante : compte tenu des efforts déjà réalisés pour optimiser notre gestion et du caractère fortement contraint de notre section de fonctionnement, de quelle marge de manœuvre dispose-t-on encore alors que la contractualisation avec l'État vient nous lier encore plus les mains ? Cette marge de manœuvre quelle est-elle ? Pourrez-vous me répondre ? Et, ensuite, je tiens à formuler une inquiétude :

le résultat net à la fin de l'année 2017 ne couvre pas les lissages de crédit de paiement gérés en autorisation de programme sur les exercices ultérieurs. Cela doit nous tenir en vigilance, étant donné la prolifération de nouveaux projets, notamment dans le domaine des transports, qui viendront alourdir considérablement, s'ils sont réalisés, nos dépenses à financer. Comment va-t-on réaliser ces nouveaux projets, ces nouvelles dépenses ?

Et enfin, nous devons aussi garder à l'esprit l'engagement important que notre collectivité sera nécessairement appelée à concrétiser au-delà des déclarations d'intention dans le cadre de la transition énergétique et écologique de notre territoire, engagement qui devra trouver sa déclinaison budgétaire dans les exercices à venir. Il y aura des choix difficiles à faire et des priorités pas forcément consensuelles qu'il faudra financer.

Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Madame MELLIER**.

Mme Claude MELLIER : **Monsieur le Président**, chers collègues, la teneur du Compte administratif qui vient de nous être présenté inspire, à mon sens, avant tout un hommage appuyé aux quelques 5 000 fonctionnaires de la Métropole et des services mutualisés. Depuis des années, certains rabâchent un discours dénigrant, dévalorisant, culpabilisant sur les agents du service public. Ils seraient très nombreux, pas assez polyvalents, prendraient leur retraite trop tôt, ne seraient pas assez productifs. Un discours devenu dominant qui guide les choix budgétaires, chacun n'ayant que la réduction de la dépense publique à la bouche. Tant et si bien que l'emploi territorial commence, pour la première fois, à baisser dans notre pays, et que les agents de la Métropole et de nos communes ont

été soumis à une mutualisation dont nous continuons à penser qu'elle a été menée à marche forcée, et trop souvent contre eux.

Les chiffres présentés par Monsieur BOBET sont éloquentes, et on serait bien en peine de trouver pareil dévouement, et pareille productivité dans bien des entreprises privées. Cependant, la comparaison s'arrête là puisque les presque 2 milliards de dépenses engagées par nos services l'ont été au seul bénéfice de l'intérêt commun des populations, et cela, en matière de transport, de logement, de travaux de voirie ou d'équipements de proximité. Avec 78 % de taux de réalisation et des volumes de dépenses record dans des domaines très importants, c'est la dynamique démographique de notre agglomération qui est d'abord mise en évidence. Celle-ci nécessite donc une adaptation urgente des équipements, notamment sur les transports. On ne peut, à cet égard, que regretter le retard occasionné par le recours porté contre le Bus à haut niveau de service (BHNS) de Bordeaux-Saint-Aubin. Mais avec des taux de réalisation supérieurs à 80 % sur les transports et 90 % sur le logement, on comprend aussi que l'on est au bout de ce que peuvent faire les services, mais pas forcément au bout de ce qu'exigerait la situation sociale.

Pour ces raisons, évidemment, nous soutenons le mouvement de grève des agents de la Métropole qui réclament une juste et équitable revalorisation de leur carrière. Nous nous opposons à l'acceptation générale de la réduction de la dépense publique qui s'est notamment exprimée au travers de la contractualisation avec le gouvernement de Monsieur PHILIPPE.

Une autre question, c'est celle du recours à l'emprunt qui sera nécessaire dans les années à venir pour poursuivre nos efforts d'investissement. Nous constatons simplement à ce sujet que plus de 50 % de la dette de la Métropole est aujourd'hui détenu par des institutions publiques, ou semi-publiques, Banque postale, Caisse des Dépôts et consignations (CDC). Pour nous, la logique de la dette publique n'alimente que des taux d'intérêt privés. La démarche engagée par la CDC autour d'une banque des territoires va donc dans le bon sens, même si là aussi les agents de la CDC semblent être le dernier souci de ses dirigeants. C'est donc vers un pôle public de financement local qu'il faudrait aller pour permettre de financer durablement et dans de bonnes conditions les investissements utiles aux populations.

Enfin, cet effort d'investissement nécessite des recettes puisées de manière juste dans les richesses créées sur le territoire. Cela pose la question trop rarement abordée de la fiscalité des entreprises. Les investissements réalisés par les collectivités locales participent à la bonne santé du tissu local. Il paraîtrait juste que celui-ci soit mieux mis à contribution par l'impôt. C'est un chantier autrement plus urgent que le recours au mécénat dans lequel notre établissement a plongé avec un retour très en dessous des espérances, je rappelle, 120 000 euros pour le Pont de pierre. Autrement plus urgent aussi que les augmentations de tarif qui, en plus d'être injustes, n'apportent pas de réponse durable.

Dans ces conditions, nous approuvons donc ce Compte administratif dont les bons résultats sont à mettre au crédit du dévouement des agents du service public.

Je terminerai en saluant, moi aussi, au nom du groupe, Monsieur GARNIER. Comme beaucoup d'agents métropolitains, il s'est toujours montré attentif à nos questions et suggestions. Nous l'en remercions et lui souhaitons de poursuivre une belle carrière au sein de la Fonction publique avec un statut protecteur et garant de ses missions.

M. Jean-Pierre TURON : Merci. Christophe DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, au nom du groupe Communauté d'avenir, moi aussi, je voudrais remercier et même féliciter Frédéric GARNIER pour son passage de quelques années au sein de notre établissement. Je dois dire qu'il a été d'une grande efficacité pendant toutes ces années, et je rajouterai aussi qu'il a su distiller avec efficacité des conseils bien avisés auprès des communes mêmes de notre établissement. Son avis était pertinent, et nous a permis bien souvent de régler un certain nombre de problèmes.

Comme mes collègues précédents aussi, je me félicite de ce Compte administratif que le groupe Communauté d'avenir votera, bien évidemment. Je remercie Patrick BOBET, Vice-Président, et bien sûr tous les services qui sont autour de lui. Le taux de réalisation est bon, nous l'avons dit. Nous nous en félicitons. Nous avons souvent dit dans cet hémicycle que ce taux n'était pas bon, donc on peut quand même se faire le plaisir de se dire que quand il est bon, c'est bien.

Je m'attarderai quelques instants sur un domaine qui est sans doute celui que je connais le mieux, avec un taux de réalisation de 80 % sur la mobilité. Mes chers collègues, les efforts que nous avons pu faire ces dernières années sont couronnés de succès. Vous savez ce fameux ratio que l'on prend dans toutes les agglomérations, le taux de couverture, les recettes sur les dépenses, montre que quand nous avons commencé cette mandature, ce taux était à 29 %. Il est aujourd'hui à 34 %. Ce qui montre bien que nous avons su séduire nos concitoyens pour utiliser ces transports en commun. Vous l'avez vu, les recettes sont en augmentation. Les dépenses aussi. Dépenses parce que nous allons desservir de nouveaux quartiers. On augmente les fréquences. On achète du matériel de façon à pouvoir mieux desservir, mais aussi parce que nous avons pu avoir des recettes plus importantes que les dépenses. Nous sommes sur le Compte administratif 2017, et les premiers chiffres de 2018 montrent que sur les 5 premiers mois de l'année, cette dynamique se poursuit. Ce qui valide les forts investissements que nous mettons en place de façon à essayer de corriger les difficultés de mobilité, et je sais qu'il y a encore beaucoup de travail à faire. Je sais qu'il y a encore beaucoup de territoires où nous devons investir.

Ce Compte administratif est bon, mais ne doit pas nous inciter à l'euphorie, même si nous sommes à quelques mois de la fin de cette mandature. Nous devons rester extrêmement prudents, bien évidemment, sur ce Compte administratif 2018 qui va venir après, parce que l'on sait qu'il peut y avoir beaucoup de choses qui changent.

Je voudrais m'associer aussi à ce qu'a dit Véronique FERREIRA. Nous avons tous approuvé, je crois que la quasi-totalité des communes l'a fait, le fameux PAVE, le plan de mise en accessibilité, et il est vrai que ce n'est pas pour se faire plaisir. C'est tout simplement parce que nous devons rendre notre ville plus accessible. On pense toujours aux PMR (personnes à mobilité réduite), mais nous étions, il y a quelques jours, autour d'un colloque où plus de 47 % de nos concitoyens peuvent avoir, à un moment donné, une difficulté à se déplacer. Difficulté provisoire, et ce n'est pas Alain ANZIANI qui me dira le contraire ! Elle peut être définitive pour d'autres, et nous devons mettre en œuvre ces fameux PAVE pour permettre de rendre les villes et les espaces publics plus accessibles. Et c'est vrai qu'un petit coup de pouce avec un fléchage sur les opérations du PAVE ne serait sans doute pas mal venu. Je pense que les 27 autres Maires seront d'accord.

Enfin, en tout cas, ce Compte administratif prouve bien que notre établissement est plutôt bien géré comme il l'est depuis de très nombreuses années. Continuons dans ce sens. Continuons avec efficacité. Merci.

Jean-Pierre TURON : Merci. Vincent FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Messieurs les Présidents, puisque nous avons deux présidents de séance, chers collègues, quelques mots à mon tour, bien sûr, pour féliciter Monsieur GARNIER durant toutes ces années passées à la Métropole bordelaise, d'autant plus que j'avais eu le plaisir de l'embaucher à l'époque à la Direction des finances, et ensuite de le promouvoir comme Directeur général adjoint. Nous serons à Paris distants de quelques centaines de mètres dans un corps de contrôle et nous aurons sûrement l'occasion de nous recroiser.

Ce Compte administratif est intéressant à plusieurs points de vue. Il y a des phénomènes que nous connaissons de manière classique. Quand nous lançons des grands programmes d'investissement, et c'est le cas sur le tramway, nous savons qu'à un moment nous avons un pic d'investissements et un taux de consommation des crédits qui augmente en fin de mandature. C'est un phénomène que notre institution connaît bien depuis la fin des années 90. Ce qui est peut-être plus intéressant, le Vice-Président BOBET et la Vice-Présidente FERREIRA l'ont rappelé, c'est que nous commençons à avoir un peu de recul sur la fameuse mutualisation et métropolisation. Et derrière, sur la fameuse loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) qui a beaucoup agité cette assemblée, que je défendais parfois de manière solitaire. De manière globale sur un plan strictement financier, quand on voit le compte administratif aujourd'hui de la Métropole bordelaise, quand on voit le compte administratif, il y a quelques jours, de la Ville de Bordeaux, le cadre stratégique posé n'est pas si mauvais. Loin de là, j'allais dire, et je pense que les gains d'efficience potentiels sont encore devant.

Après, quand on entre dans le détail, quand on discute avec les agents, et nous avons eu l'occasion de discuter avec eux en début de matinée lors de leur manifestation, quand on discute avec les Maires, quand on discute avec la population, nous sommes dans quelque chose de plus surprenant puisque nous avons l'impression de ne recueillir que des insatisfactions. Les services centraux de la Métropole ont le sentiment d'être dépossédés. Les directions territoriales n'ont pas assez d'autonomie. Les Maires auxquels on avait promis plus de déconcentration disent que, finalement, il y a moins de réactivité, et je pense que c'est là-dessus qu'il faut que nous travaillions dans les années qui viennent puisque l'espèce d'accord implicite qu'il y avait, c'était métropolisation et déconcentration pour que cela fonctionne. Il faut continuer à avoir des politiques métropolitaines structurantes, fortes, mais aussi une forte réactivité sur le terrain, sinon, nous serons perdants sur les deux tableaux si les politiques stratégiques métropolitaines se communalisent trop, et si les communes se sur-administrativement trop. Donc, c'est cette ligne de crête que nous avons devant nous durant les années qui viennent, et ce n'est pas un petit enjeu.

Je reviens sur le taux de consommation des crédits. Nous avons un taux de consommation de crédits important puisque nous sommes à la fin d'un cycle d'investissement que nous avons décidé, collectivement, il y a quelques années. La question qui se pose maintenant à nous, c'est quel est le prochain cycle d'investissement et, au-delà du cadre stratégique puisque le pacte financier a été signé avec l'État, quels choix allons-nous faire ?

Je reviens sur deux de mes obsessions, mais nous aurons l'occasion d'en reparler en Débat d'Orientations Budgétaires.

Première obsession : la question de la mobilité. Je vous invite quand même, les uns et les autres, à voir tous les investissements que l'on fait et la dégradation des conditions de mobilité à l'échelle métropolitaine. Je veux bien que l'on continue avec exactement la même stratégie : aller toujours plus loin sur le tramway, modifier toujours de telle manière la voirie, et voir toujours la dégradation des conditions de circulation, mais à un moment, le modèle ne va pas tenir. Y compris- je parle sous le couvert de Christophe DUPRAT - la multiplication des incidents sur le tramway. Et donc je vous appelle vraiment à un devoir de vigilance, d'imagination et peut-être de remise à plat assez globale de notre stratégie mobilité parce qu'à la fois les indicateurs, les uns après les autres, sont bons. C'est vrai que la fréquence ne cesse de bondir, que nous allons avoir de nouveaux franchissements et, en même temps, toute la population, tous les acteurs économiques et cela peut même devenir à l'avenir un problème pour le développement économique de notre Métropole, nous disent : « C'est en train de basculer ». Donc, là, je pense qu'il faut que nous changions un peu.

Deuxième point, il y a beaucoup de Maires dans cette assemblée et nous sommes tous élus municipaux, c'est quand même le besoin de plus de proximité dans les équipements et dans les aides à ce qui fait ciment dans notre Métropole. Nous sommes en train de changer beaucoup. Je pense singulièrement à la Ville de Bordeaux, mais cela concerne d'autres territoires. Ce changement, si on ne l'accompagne pas en termes d'équipements collectifs, si on ne l'accompagne pas en termes de vie culturelle, de vie associative, on voit bien que les choses peuvent se déliter. Je pense que vous êtes comme moi, vous faites le bilan, pratiquement un an après, de la suppression des emplois aidés dans les associations, qui a quand même été extrêmement violente. Une de nos forces sur la Métropole bordelaise, c'est que nous avons toujours eu cette espèce de bien-vivre qui a fait que cela tenait. Donc, dans les années qui viennent, il faut vraiment que l'on soit extrêmement attentif à cela. Bien sûr, il y a d'autres sujets. Il y a la question de la nature, mais la marge de manœuvre, les gros enjeux puisque plus de 50 % de notre budget, c'est autour de la mobilité, on ne peut pas ne pas se poser de questions, et si on veut continuer à avoir une Métropole dynamique, accueillante, il faut répondre à ces problématiques du quotidien.

Je vous remercie. Je voterai le Compte administratif.

M. Jean-Pierre TURON : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?
Gérard CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, pour répondre à Vincent FELTESSE sur deux sujets.

Sur la problématique des transports, c'est vrai qu'il y a un constat actuel, mais je crois qu'en même temps, pour faire assez court, trop longtemps on a fait des transports un moyen pour corriger les erreurs d'urbanisme. Aujourd'hui, on est un peu au bout du modèle. En même temps, on sait bien qu'il y a un certain nombre de villes qui ont 20 000, 30 000 habitants qui, elles aussi, réclament un moyen de transport très efficace et très efficient. Au demeurant, on a fait le choix du tramway. Il est exact que l'on a un vrai souci et que l'autre souci, cela n'a échappé à personne, c'est que dans plein de domaines, nous sommes en transition. Alors, ce terme, il peut être un peu galvaudé, mais nous sommes en train de passer d'un monde à un autre. Le modèle de cette période-là où notre agglomération, comme d'autres, s'est développée dans les années 60-70-80 autour de la voiture-aujourd'hui, les gens ont deux voitures, certains 3- est toujours prégnant. Et donc, passer de ce modèle-là à un autre est extrêmement compliqué. Je crois que nous avons encore

quelques années sûrement à souffrir et à avoir des difficultés. Ceci dit, moi, je ne pense pas qu'il faille continuer à s'auto-flageller. Le travail qui a été fait, pendant des années, autour du tramway est extrêmement positif. On a des difficultés sur un certain nombre de sujets. Christophe DUPRAT pourra le dire, il y a des pannes, mais je crois qu'elles sont en cours de résolution. Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas réfléchir à comment on va faire, mais en même temps je pense que nous ne sommes pas non plus au bout de notre réseau actuel. Il y a même des propositions que l'on avait faites ensemble, notamment, moi, je suis pour construire quelques barreaux qui pourraient nous permettre d'améliorer de façon très significative notre tramway. Je pense à celui de la Victoire à la Gare Saint-Jean. Je pense à un tramway express. Lyon le fait, on pourrait très bien le faire. Il y a des choses qui peuvent être faites facilement. Et d'autre part, nous avons un défaut sur notre réseau qui est aussi sa qualité, mais c'est le revers de la médaille, c'est que nous avons un tramway très banalisé. Donc, il est très peu sécurisé au sens où maintenant tout le monde se balade sur ses voies, il lui est donc très difficile de prendre de la vitesse, et en plus, c'est très stressant pour les conducteurs. Là, on entre bien sûr dans la technique, mais je pense qu'il faut réfléchir à un moyen de mieux sécuriser notre tramway à certains carrefours.

Je vais dans certaines villes, je vois des barrières de passage à niveau à certains carrefours de tramway et c'est efficace. Je ne vois pas pourquoi, ce sont des petites choses, on ne pourrait pas fonctionner pareil ici pour resserrer notre réseau. Après, je comprends bien, je suis d'accord qu'il faille réfléchir à comment d'ici 15-20 ans va évoluer ce réseau. Il faut s'en occuper bien sûr.

Enfin, l'autre point qui est tout à fait différent, les emplois aidés existent toujours. Aujourd'hui, il y en a. La forme est différente, mais ils existent. Des associations peuvent en conclure.

Je vous remercie.

M. Jean-Pierre TURON : Merci. Anne WALRYCK.

Mme Anne WALRYCK : Oui, je serai très rapide. Je m'associe évidemment à tout ce qui a été dit de positif sur ce Compte administratif 2017 dans ses résultats et le taux d'engagement qui a significativement évolué. Sur la Haute Qualité de Vie, pour répondre à Pierre HURMIC sur les domaines qui relèvent de ma délégation car je ne répondrai pas sur le volet nature qui relève de la délégation de Clément ROSSIGNOL-PUECH, deux éléments doivent être portés à connaissance pour bien comprendre la signification des chiffres proposés dans ce rapport. Premièrement, il y a un certain nombre d'actions qui ne relèvent pas de plans d'investissement directement engagés par la Métropole. Si je fais référence à des éléments sur lesquels on a significativement avancé, au cours de ces dernières années, la création et le développement des réseaux de chaleur par exemple, sous forme de Délégation de service public par exemple, on ne les trouve pas évidemment ici dans les investissements engagés par la Métropole. Et c'est extrêmement important, comme vous le savez.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est que nous avons tenu, en coprésidence avec Alain JUPPÉ, de mémoire le 29 mars dernier, le premier Comité de pilotage, de suivi de l'engagement de notre nouveau plan d'action Haute Qualité de Vie que nous avons voté le 7 juillet 2017, il y a presque un an. Et si ma mémoire est bonne, je n'ai pas le document sous les yeux, on arrivait globalement à un taux d'engagement des actions de l'ordre de

80 %. Cela ne se traduit pas tout de suite sur l'année 2017 puisque c'était la première année de lancement, mais cela veut dire que nous allons trouver des taux de réalisation plus élevés, je l'espère bien en tout cas, pour les années à venir.

Et enfin, dernier levier extrêmement important de notre politique Haute Qualité de Vie, c'est ce que nous faisons en ce moment, que nous avons lancé en janvier 2017, et qui prend une ampleur de plus en plus importante aujourd'hui, c'est la rénovation énergétique du bâti dans son ensemble, et des logements. Sur la partie logement, on travaille en lien étroit, bien sûr, avec Jean TOUZEAU. Et nous avançons beaucoup, vous le savez, dans le cadre de la mise en place d'un plan d'action avec un premier levier qui est la plateforme marenov.bordeaux-metropole.fr qui est là pour susciter l'envie des usagers de passer à l'acte de rénovation de leur bâtiment ou de leur logement. Nous sommes aussi dans la construction, grâce à Bordeaux Métropole Énergie, d'une offre intégrée technique et financière, de tiers financement, de façon à massifier et arriver à notre objectif qui est toujours de 9 000 rénovations énergétiques par an, et de 200 000 m² par an pour les tertiaires dans les prochaines années.

Voilà ce que je voulais rajouter.

M. Jean-Pierre TURON : Merci. Jean TOUZEAU.

M. Jean TOUZEAU : Oui, Monsieur le Président, simplement pour ajouter quelques observations à ce qui a été dit, non pas sur le Compte administratif parce que cet arrêt sur image est extrêmement positif. Mais quelques remarques par rapport aux enseignements qu'il nous faut tirer du compte administratif au vu de certaines interventions dont je partage la pertinence.

D'abord, sur les questions de transport, je pense que sur nombre d'éléments, il faudra revoir le logiciel. Toute une série de réponses n'est plus systématiquement à l'intérieur de la Métropole, mais doit vraiment être trouvée d'une façon beaucoup plus ambitieuse au-delà de la rocade et à l'extérieur. Sur les parcs relais, sur les Bus à Haut Niveau de Service, sur les bus express, on voit bien aujourd'hui que nous avons besoin d'une nouvelle réflexion très rapide parce que tout bouge, tout bouge très vite, et je partage ce qui a été souligné sur cet environnement qui nous conduit à beaucoup plus de prises en compte du temps qui s'accélère. C'est ma première remarque.

Deuxième remarque fondamentale, oui, le bien-vivre, la mixité. Comment, à l'échelle de la Métropole, et on le voit d'ailleurs sur les éléments qui sont comptabilisés dans le Compte administratif, on avance plus vite sur le socle de solidarité. Bien que nous ayons vécu des phases très importantes, je pense au renouvellement urbain sur un certain nombre de territoires, il faudra sans doute accélérer et soutenir davantage tout ce qui peut permettre de favoriser la mixité. La mixité à l'échelle de la Métropole comme de la République, c'est le mélange. Ils ont raison, ceux qui insistent sur ce devoir que nous avons d'accélérer ce socle de solidarité. Avec des préoccupations, on va les évoquer sans doute dans l'ordre du jour avec la loi ELAN. On évoque peu la question du logement et du logement accessible, et on voit bien que, malgré les efforts, et ils sont importants sur le plan budgétaire lorsque l'on regarde 24 millions d'euros accompagnant les politiques d'habitat et du logement, les volontés doivent être au niveau des efforts budgétaires qui sont proposés. Je pense que malgré ces courbes de progression que nous constatons dans l'ouverture et le développement d'un parc à très bas loyer, sur des territoires où le parc développé peut permettre véritablement de favoriser la mixité, notre progression n'est pas vraiment au

niveau des objectifs que nous pouvons nous fixer. Et nous allons pouvoir l'évoquer dans le cadre des programmations de logement correspondant aux besoins de nos administrés. C'est ce niveau métropolitain qui doit nous permettre, me semble-t-il, aujourd'hui de dépasser le cadre communal et de véritablement favoriser le socle. Nous avons eu des débats hier, en Bureau, sur les populations les plus fragilisées; on le voit bien sur les expérimentations que nous mettons en place, et nous avons besoin, me semble-t-il, d'avoir davantage de prises en compte collectives de ces priorités-là.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais ajouter à ce très bon Compte administratif.

M. Jean-Pierre TURON : Merci. Clément ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Merci, Monsieur le Président, chers collègues, puisque Pierre HURMIC a tenté un tir au but et qu'Anne WALRYCK m'a fait une passe défensive, je reprends la balle au bond concernant la consommation de certains crédits de la politique nature. Effectivement, certains sont bas, pour des raisons à mes yeux, structurelles et conjoncturelles. Conjoncturelles, il y a évidemment une amélioration à faire au niveau de la consommation des crédits liés à la mutualisation sur certaines lignes. Elle va arriver sur les lignes citées par Pierre HURMIC. D'autres lignes sont liées à des cofinancements des communes dans le cadre des contrats de co-développement puisque vous savez que la compétence nature est une compétence partagée avec les communes. Donc, si les communes n'engagent pas les travaux, la Métropole ne peut pas cofinancer, et donc ne peut pas consommer ces crédits ; mais nous allons voir dans quelques instants une très belle opération d'aménagement de la ligne verte, une friche ferroviaire entre les communes du Bouscat et de Bruges. Donc, cela va augmenter la consommation des crédits.

Également peut-être que l'on pourrait se poser la question de renforcer les équipes de la politique nature. C'est vrai que ce sont des directions qui, à une époque, étaient importantes et qui peut-être le sont un peu moins en termes d'effectifs et d'agents. Or, la nature en ville devient une priorité environnementale, mais également une priorité pour nos concitoyens. Donc, il faudra se donner, je pense, les moyens de nos objectifs. Voilà ce que je voulais dire concernant la consommation des crédits. C'est vrai que cela a mis un peu de temps, mais maintenant, cela va arriver, vous allez voir, dans les 2 dernières années de cette mandature. Les lignes citées, ce ne sont pas toutes de la politique nature, ce n'était que quelques lignes. Donc, il ne faudrait pas non plus que l'arbre cache la forêt, si je puis dire.

Enfin, concernant la mobilité, j'en profite puisque j'ai la parole, je pense que nous devons effectivement - je suis d'accord avec Vincent FELTESSE - changer de paradigme sur la mobilité. Il faut continuer à développer ce que nous savons faire, à savoir les transports en commun et la voirie et les tuyaux, mais vraiment notre objectif n° 1, c'est l'usage. Là, il y a un saut qualitatif à faire, et je pense notamment au covoiturage. Notre politique de covoiturage est endémique. Elle est sous-développée. Franchement, quand on voit que sur la rocade, il y a 6 personnes transportées en moyenne sur 5 voitures, cela veut dire qu'il y a 4 voitures avec un seul conducteur et une voiture avec 2, un conducteur et un passager. Si on arrivait à mettre une personne de plus dans ces voitures, cela réduirait le taux de congestion de 15 à 20 %. Vous voyez un peu les bénéfices engendrés. Donc, il faut s'en donner les moyens. C'est dans le plan d'urgence mobilité, bien sûr, mais je pense qu'il faut le mettre en objectif n°1.

M. Jean-Pierre TURON : Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je vais la redonner au rapporteur, au Vice-Président, Patrick BOBET pour clore provisoirement, bien sûr, ce très riche débat qui d'ailleurs en appelle d'autres, mais il faut terminer cette question au moins maintenant.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Je vais effectivement répondre aux intervenants successifs, peut-être pas à tous parce que certaines réponses ne sont pas de mon autorité bien sûr.

Véronique FERREIRA a posé la question de notre programme d'équipements, de notre capacité à investir en faisant référence aux années précédentes qui étaient plutôt basses, et donc en disant que quand c'est bas, les années précédentes, c'est plus facile d'être haut ensuite. Malgré tout, cette année, nous sommes la seconde Métropole de toute la France en termes de programme d'équipements, ce n'est pas mal. Quant à la moyenne des Métropoles, certes, pour reprendre les propos de Vincent FELTESSE, on est en fin de cycle donc tout le monde est dans cette dynamique, elle est à 70 %. Je rappelle que nous sommes à 78,5.

La demande qui a été faite en Bureau hier, qui est renouvelée aujourd'hui par Véronique FERREIRA et Christophe DUPRAT concernant l'année blanche du FIC, à savoir en débloquent une petite partie sur les deux années qui viennent en les fléchant, j'y suis assez favorable. Je ne vous cache pas que je proposerai au Président de peut-être consacrer au PAVE une dizaine de millions d'euros sur les 2 années qui viennent. Cela me paraît être de nature à satisfaire la demande des communes. Je crois que la Métropole peut s'y autoriser même si, comme l'a souligné Pierre HURMIC, nous n'avons que 54 millions d'excédent au final. Donc, il faut faire attention quand même à ne pas non plus tout dépenser.

Quant à la proximité, je partage ce qui a été dit par 2 personnes. Peut-être donner plus d'autonomie à nos pôles, pour mieux travailler, cela me paraît important et pousser les feux sur le développement économique me paraît tout aussi important parce que tout de même le développement économique, c'est aussi le versement transport qui nous revient, et c'est un investissement à récupérer à l'avenir.

Pierre HURMIC a eu ses réponses par nos 2 collègues Anne WALRYCK et Clément ROSSIGNOL, donc, je n'y reviens pas.

Madame MELLIER, vous restez contre la contractualisation. C'est votre droit le plus absolu, mais je vous rappelle juste que nous venons de le faire. L'année précédente, nous sommes, selon les calculs, à +1,1 %, voire +1,5 d'après les calculs de Véronique FERREIRA, mais qui n'intègrent pas les reprises que nous faisons, en retraitement de nos chiffres. Nous sommes donc bien dans ce périmètre-là de 1,35, avant même d'avoir contractualisé. Nous l'avons déjà fait en 2017. Donc, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas continuer, et je suis persuadé que c'est la seule manière de garder une autonomie de réinvestissement et de capacité à nous ré-endetter malgré tout. Je crois que nous n'avons pas tellement d'autres solutions.

Enfin, je partage la préoccupation de Jean TOUZEAU sur la solidarité et la mixité. Mais notre réponse, ici à la Métropole, c'est d'abord le logement. La compétence purement solidarité relève quand même des communes. Nous y répondons autant que nous pouvons, mais enfin, nous sommes quand même essentiellement sur le logement, et nous répondons,

je crois, à la demande avec 31 millions d'euros fléchés sur 2017. Cela me paraît quand même relativement conséquent.

Voilà, Monsieur le Président, j'espère avoir répondu à peu près à toutes les questions posées. Si ce n'est pas le cas, que ceux qui n'ont pas eu de réponses m'en excusent, je les ai oubliés dans mon petit rapport rapide.

M. Jean-Pierre TURON : Je vous remercie. Nous allons maintenant procéder au vote. Un vote global et non pas par chapitre. Alors, ceux qui sont contre ? Je n'en vois pas d'exprimés. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas d'exprimés. On doit donc tirer la conclusion que c'est approuvé à l'unanimité des présents et donc des représentés s'il y a des pouvoirs, sauf ici celui donné par M. Juppé qui ne peut voter sur le CA. Eh bien, je vous remercie. 0 contre, 0 abstention. Je vous félicite et vous transmettez au Président les félicitations pour ce Compte administratif (CA) adopté à l'unanimité.

Unanimité

Maintenant, je redonne la parole au Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Jean-Pierre. Je voudrais également vous remercier de cette présidence sur ce débat, et me féliciter aussi de la qualité des échanges. Je voudrais d'ailleurs saluer les membres du Conseil municipal des jeunes de Saint-Aubin-de-Médoc qui y ont assisté. Il a montré que tout choix politique est d'abord un choix financier. Donc, merci de votre présence. J'espère que ce débat vous aura intéressés.

Nous allons poursuivre l'ordre du jour. Monsieur le secrétaire de séance.

M. Patrick BOBET : Oui, Monsieur le Président, merci beaucoup. Je profite d'avoir la parole à nouveau comme secrétaire pour à mon tour dire que je suis très heureux que l'on conclue le passage de Frédéric auprès de nous, pendant 6 années, par un vote à l'unanimité. Cela me fait très plaisir, bien sûr, pour lui, pour la Métropole également, et je lui répète ce que je lui ai dit, la semaine dernière, lors de la manifestation de départ autour de lui : d'abord le féliciter pour le travail fait, lui souhaiter bien sûr pleine réalisation de tous ses projets à venir, et lui dire surtout, que nous allons beaucoup le regretter. C'est à titre personnel, mais je crois traduire la pensée de beaucoup de monde ici. Voilà ce que je voulais dire à Frédéric GARNIER en direct puisqu'il m'écoute, et j'en profite.

Je continue Monsieur le Président.

Dossier n°25, mais mon voisin de droite n'est pas là, Jean-François ÉGRON : « Détermination des ratios d'avancement de grade et d'accès à des échelons spéciaux ».

M. le Président Alain ANZIANI : On va donc passer au dossier de Monsieur MANGON, car Jean-François ÉGRON est actuellement en discussion avec les organisations syndicales.

M. Patrick BOBET : Monsieur MANGON : Dossier 29 : « Déclaration de projet de mise en compatibilité avec le PLU du projet Bahia à Talence ».

M. MANGON

(n°29) Déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU (Plan local d'urbanisme) pour le projet BAHIA à Talence - Arrêt du bilan de la concertation

M. Jacques MANGON présente le rapport.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? Oui, Monsieur PADIE.

M. Jacques PADIE : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous profitons de cette délibération pour évoquer, une fois de plus, notre incompréhension sur le choix de ce projet Bahia. En effet, malgré une concertation révélatrice, il nous a été expliqué avec d'autres que nous n'avions pas tout compris bien qu'une motion ait été bien adoptée à l'unanimité, ici même, le 27 mai 2016. Pourtant, le bon sens, souvent essentiel, nous pousse à ne pas bien comprendre pourquoi concentrer un établissement de santé sur les 7 ha de la clinique Bagatelle en sacrifiant les 27 ha du site de l'ancien Hôpital d'instruction des Armées, Robert Picqué, cet hôpital public, d'ailleurs salué par tous pour la qualité de son personnel et la qualité accessible de ses soins. Par les temps incertains qui courent, nous pouvons craindre le développement d'une structure privée de santé avec un financement public partiel qui pourrait s'éloigner du secteur 1, c'est-à-dire permettant le dépassement d'honoraires.

Pour finir, la nouvelle structure privée d'héliport devant accueillir 40 000 patients par an au service d'urgence, les problématiques de voirie et de congestion de cette portion de l'agglomération ne manqueront pas de poser de sérieux problèmes de célérité, voire de sécurité de prise en charge de ces patients. Nous le réaffirmons ici, ce dont a besoin la population de la Métropole, c'est des services publics efficaces dont, entre autres, un hôpital public accessible à tous. Nous voterons contre cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Alain CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est vrai que l'on peut regretter le choix de Bagatelle. Je rappelle que les Maires de Talence, Villenave, Bègles aussi avaient tous été favorables au maintien de l'activité sur Robert Picqué et le transfert de l'activité de Bagatelle sur Robert Picqué. Ce que la Fondation avait elle-même envisagé. Le seul problème, c'est qu'il fallait, à ce moment-là, que l'État apporte, je ne sais plus combien, 50-60 millions. Alain JUPPÉ était intervenu à deux reprises auprès des Ministres concernés. Malheureusement, l'État à l'époque n'a jamais répondu positivement. Donc, le choix finalement était entre l'installation sur Bagatelle ou le risque de voir supprimer totalement les deux équipements. Ce qui aurait été catastrophique pour l'agglomération, supprimant tout un secteur Sud-Ouest qui n'aurait plus eu d'établissement de soins. Donc, c'est un peu contraints et forcés que nous nous sommes reportés sur Bagatelle avec les difficultés que Jacques MANGON vient d'évoquer. Je ne parle même pas de la durée des travaux. Une fois les travaux sur Bagatelle réalisés, il y aura de véritables problèmes de stationnement et de circulation, compte tenu du nombre de médecins, d'infirmiers arrivés, du fait que l'école des infirmières est toujours sur place, ce qui représente quelques centaines quand même d'étudiants qui, tous les jours, viennent sur le site et qui ont besoin de stationner, compte tenu du fait qu'il y aura également des

dizaines de milliers de consultations. Bref, tout ceci va entraîner des complications importantes dans le quartier. Alors, la Mairie de Talence a pris la décision de mettre une zone bleue.

Il y a un projet également de parking à réaliser sur la commune de Bègles. Il y a d'ailleurs déjà deux recours par rapport à ce projet. Donc, tout ceci va être quand même, pendant les 3-4 ans qui viennent, extrêmement compliqué. Mais je le répète, hélas, ou on acceptait la disparition des deux établissements ou on se reportait sur Bagatelle. C'est pour cela que sans enthousiasme par rapport au choix fait, qui a été obligé, je voterai la délibération parce que l'étude de concertation a été extrêmement sérieuse. On a relevé les principaux problèmes. Donc, il n'y a pas de raison de s'opposer à cette délibération qui permettra de réaliser l'opération, je le répète, et de sauver un site médical qui sans cela aurait disparu.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Demande de parole, cette fois-ci, de **Monsieur GUICHARD**.

Max GUICHARD : Oui, je ne devais pas intervenir parce que ce qu'a dit **Jacques PADIE** est largement suffisant. Mais on parlait de colère tout à l'heure par rapport à FORD, je la mettrais ici au même niveau parce que ce sont des questions de santé, et les questions de l'emploi et de la santé sont, je pense, avec l'éducation, les mamelles de notre République. Et là, je suis vraiment très en colère que nous arrivions à cette situation extraordinaire où la population est obligée de se servir d'une enquête publique qui ne portait pas sur cette question pour redonner son désaccord formel à ce projet, si j'ai bien entendu le compte-rendu de notre collègue **MANGON**. Et ici, on va s'apprêter tous à dire : « Eh bien, on n'était pas d'accord, mais bon, il faut parce qu'autrement... ». Mais qu'est-ce que l'on est ? On est des simples spectateurs ou on est des acteurs élus ? Parce que cela va avoir des conséquences terribles, nous le savons tous. Et quand on parle de la motion que nous avons signée ensemble, moi j'y étais à la préparation de cette motion, déjà je sentais qu'entre nous, il y avait des divisions très fortes, très, très fortes. On n'y est pas allé en unité. Ce n'est pas vrai. Le Président, d'accord, a fait le travail que nous lui avons demandé, mais ici, on n'y est pas allé en unité de combat pour que le site de Robert Picqué avec Bagatelle soit un ensemble qui permette de soigner nos concitoyens. Je le dis vraiment avec force. Nous commettons une erreur, et ce n'est pas une erreur économique uniquement. C'est une erreur sur le citoyen, l'humain. Les jeunes de Saint-Aubin sont partis, je m'excuse **Alain ANZIANI**, mais la politique, elle n'est pas faite que d'économie, elle est faite d'humains. Et là, c'est la santé de l'humain qui est en cause. Je regrette vraiment fortement que l'on plie, que nous nous couchions devant des choix purement économiques.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Arnaud DELLU**.

M. Arnaud DELLU : Je ne vais pas, Monsieur le Président, mes chers collègues, rallonger le débat. Pour une large partie des arguments favorables au projet, fut-ce parfois à reculons sur certains points il faut bien l'admettre, et on l'a déjà dit, on peut copier-coller mes précédentes interventions dans cette assemblée. Je ne suis pas d'accord avec **Max GUICHARD**. Le service qui est rendu par Bagatelle est aussi en secteur 1, depuis de très nombreuses années, et quand je dis « de très nombreuses années », cela se compte en dizaines d'années, et même au-delà de 1945. Donc il y aura un service de qualité. Tout le monde s'est battu ici, dans cette assemblée, et ailleurs dans d'autres assemblées pour que

Robert Picqué reste sur place. Bagatelle y était même favorable puisqu'il y avait eu des projets de transfert sur le site. Je crois que nous avons fait et déployé tous les efforts nécessaires et tous, chacun à notre niveau et chacun selon notre point de vue. Mais néanmoins aujourd'hui, entre le choix de ne plus avoir de services médicaux, et j'insiste de secteur 1, ou avoir un service de secteur 1, eh bien moi, je choisis l'humain, c'est-à-dire la deuxième option.

M. le Président Alain ANZIANI : Clément ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui, mes chers collègues, en effet, nous nous sommes battus pour la première option à savoir que le projet Bahia soit situé sur le site de Robert Picqué. Il y a eu aussi deux parlementaires particulièrement investis sur le sujet, à savoir Marie RÉCALDE et Noël MAMÈRE qui ont fait un gros travail, mais c'est vrai que le Ministère des Armées en plus de la Grande muette, c'était la Grande sourde. Donc, c'était très compliqué. Cela n'a pas été possible. Et le projet, à l'heure actuelle, est soutenu par l'Agence régionale de santé (ARS), et par le CHU (Centre hospitalier universitaire).

Je voudrais quand même rappeler 2-3 données. Bagatelle a toujours été en secteur 1, et c'est une fondation. Alors, on ne peut pas faire le parallèle entre FORD et Bagatelle. S'il vous plaît, Max GUICHARD, les envolées lyriques, je veux bien, mais FORD et Bagatelle, ce n'est pas la même chose. FORD c'est une multinationale avec des actionnaires qui distribuent des dividendes. Bagatelle, c'est une fondation à but non lucratif, cela n'a strictement rien à voir. Elle a des valeurs humanistes et des missions de santé publique.

Et puis, je voudrais aussi dire que le service public, des fois ce n'est pas la panacée. Le CHU, il y a des dépassements d'honoraires. À Bagatelle, il n'y a pas de dépassement d'honoraires. Donc, aussi, il faut voir les choses telles qu'elles sont.

Également dire que le projet sur Robert Picqué, c'était 200 millions d'euros. Le projet sur Bagatelle, c'est 90 millions d'euros, et c'est beaucoup moins d'argent public, c'est 5 millions d'euros d'argent public. Effectivement, c'est un projet qui est porté par une fondation privée à but non-lucratif et qui fait des emprunts qui sont, d'ailleurs, garantis par 3 collectivités : la Métropole, le Département, et la Région.

Enfin, dire également qu'au niveau de la congestion et de la circulation, c'est un véritable enjeu, cela va être compliqué, mais Robert Picqué, c'est sur la Route de Toulouse, c'est à 500 m. Donc, les enjeux de mobilité de circulation, ils seront les mêmes que ce soit un site ou l'autre. Il ne faut pas nous dire que Bagatelle, c'est sur la Route de Toulouse, un petit peu plus au Nord de 500 m, et que cela va être très difficile en termes de mobilité. Et puis, Robert Picqué, 500 m plus au Sud sur la même Route de Toulouse, ce sera très facile. Il faut raison garder. D'autant plus que ce projet de Bahia nous a permis enfin d'avoir un projet d'aménagement de la Route de Toulouse, un transport en commun. Donc, avançons, et les Maires enfin sont tombés d'accord. C'est très heureux. Ce n'est peut-être pas le premier projet que nous souhaitions, mais c'est un bon projet. Il y a aussi de l'humain dans le projet de Bahia, 1 400 salariés et 250 personnels de la Défense, 180 médecins. Eux, ce sont des professionnels compétents. Ils vont soigner les gens.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce que Jacques MANGON souhaite intervenir ?

M. Jacques MANGON : Quelques brefs mots pour résumer ce que nous avons entendu. En fait, par rapport à ce projet, il y a deux situations différentes. Il y a d'abord des contestations d'ordre idéologique qui sont parfaitement respectables. Moi, je comprends très bien que l'on ait une vision de la santé où l'intérêt général ne puisse s'incarner que par le service public. Je pense que c'est une vision dépassée, mais certains l'ont, je la respecte, et je comprends très bien. Mais c'est une contestation de fond qui s'appuie, me semble-t-il, sur un certain nombre de choses qui sont erronées. On idéalise aussi beaucoup la solution Robert Picqué. On fait comme si les 27 ha de Robert Picqué, s'il y avait eu une solution Robert Picqué, auraient été parfaitement consacrés en gros à une immense nappe de stationnement, des circulations extérieures à toutes nos voiries communautaires, etc. Évidemment, cela n'aurait pas été le cas. Donc, le projet aurait certainement été peut-être plus à l'aise, pour autant il n'aurait pas été dénué d'un certain nombre de problématiques.

La deuxième, on revient justement sur ces problématiques qui sont, elles, exprimées par les riverains, qui sont des inquiétudes parfaitement légitimes, comme sur tous les grands projets. Là-dessus, sur ce volant-là, je crois que la garante a été très exigeante. Elle a fait un travail de très grande qualité, et je dirais sans concession, y compris par rapport à nous, en étant vraiment à un niveau élevé d'exigence. En même temps, la Métropole dans les réponses qu'elle met en œuvre, avec l'aide des 3 communes concernées, me paraît être au rendez-vous des difficultés posées par tout grand projet : évidemment circulation, évidemment stationnement, évidemment dialogue permanent pendant la longue durée du chantier. Je crois que les réponses qui sont proposées ici sont de qualité, et qui, en tout cas, si elles ne peuvent pas satisfaire ceux qui contestent le fond du projet, notamment l'immixtion du privé dans le domaine de la santé, peuvent satisfaire en tout cas ceux qui ont des craintes simplement de riverains.

M. le Président Alain ANZIANI : Max GUICHARD, mais un mot bref s'il vous plaît.

M. Max GUICHARD : Oui, excusez-moi, mais mes propos sont dénaturés. Cela m'étonne de gens très intelligents qui connaissent le dossier peut-être encore mieux que moi. Et cela me gêne très profondément. Il n'était pas question et il n'est pas question de mettre en opposition Bagatelle et Robert Picqué. Il était question d'utiliser l'ensemble de l'outil. L'ensemble de l'outil. On a refusé pour des raisons qui ont été expliquées, purement économiques vu de l'Etat, mais je le redis, mon cher Arnaud DELLU, nous n'avons pas été unis sur cette question. Nous avons malgré quelques soubresauts, accepté le diktat du Ministère des Armées qui a fait que seul le projet Bagatelle serait le projet Bahia pour la satisfaction des besoins des gens. Voilà. Ne dénaturons pas. Moi, je n'en fais pas un dogme de service public même si, excusez-moi, aujourd'hui, cela me fait quand même drôle que des gens de gauche ne se battent pas à fond pour le service public alors que nous avons un Président de la République qui veut complètement le dénaturer, complètement l'annihiler. La question, c'était d'avoir un outil, un ensemble service public et service du type Bagatelle qui n'est pas forcément un service privé, et que je ne remets pas en cause.

M. le Président Alain ANZIANI : Essayons de garder la bonne habitude d'intervenir avant que le rapporteur ne clôture les débats, sinon la clôture des débats ne veut pas dire grand-chose.

Une nouvelle exception pour Sylvie CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Oui, c'est une explication de vote pour dire que, même si aujourd'hui nous sommes plutôt satisfaits d'avoir sauvé une offre de service de santé de qualité, le groupe s'abstiendra, sauf les Béglais, pour regretter encore maintenant le mauvais choix, malheureux et dévastateur du site.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. On passe au vote. Qui s'abstient ? Le groupe des Verts, sauf Clément ROSSIGNOL-PUECH. Qui vote contre ? Le groupe communiste. La délibération est adoptée. Je vous en remercie.

Majorité

Abstention : Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. Patrick BOBET : Nous revenons, si vous le voulez bien, sur la délégation de Monsieur ÉGRON qui est revenu parmi nous : « Détermination des ratios d'avancement de grade et d'accès à des échelons spéciaux ».

M. EGRON

(n°25) Détermination des ratios d'avancement de grade et d'accès à des échelons spéciaux - Décision - Autorisation

Jean-François ÉGRON présente le rapport.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? Monsieur PADIE.

M. Jacques PADIE : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, nous nous saisissons de cette délibération pour attirer l'attention de notre assemblée sur l'inquiétude et l'opposition qui s'expriment de la part des agents face à ce nouveau régime d'indemnisation que l'on veut aujourd'hui leur imposer. Notre groupe est très attaché au statut de la Fonction publique territoriale tel qu'il avait été défini en son temps par le Ministre communiste Anicet LE PORS. Ce texte assurait à l'agent, entre autres choses, une protection statutaire et une égalité de traitement sur la base du cadre d'emploi et surtout du grade. Le nouveau régime indemnitaire de la Fonction publique que le Gouvernement met en place et impose petit à petit dans les différentes collectivités territoriales renforce inégalités et individualisation des rémunérations. L'indemnité de base serait fondée sur les fonctions exercées. Un classement par groupe de fonction serait réalisé prenant en compte 3 critères : l'encadrement, la technicité et les sujétions particulières. Dans chaque groupe

de fonction, il y aurait un plafond et un seuil minimal. Les groupes de fonction seraient déconnectés du grade.

Quant au Complément Indemnitaire Annuel, le fameux CIA, dont peuvent bénéficier les fonctionnaires, il serait fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir ainsi que de l'entretien professionnel ; autrement dit, quelque part du bon vouloir du chef de service, et cela deviendrait une prime au mérite. Lié à la fonction et aux résultats des agents, le RIFSEEP entaille profondément le principe de carrière du fonctionnaire, et l'assurance d'y progresser de manière linéaire. Il accroît les inégalités entre les agents et met les services en concurrence. Il favorise la recherche de la performance individuelle et minore l'intérêt collectif pour l'exercice de nos missions auprès des usagers. C'est une attaque déguisée, mais frontale contre le statut de la Fonction publique garantissant l'emploi et sa rémunération dans les mêmes conditions sur l'ensemble du territoire.

Aujourd'hui, on individualise les agents. On tente de les diviser, et on individualise aussi leurs rémunérations dans un face-à-face avec l'employeur avec l'instigation de primes qui s'apparentent à des primes au mérite. Une logique pas très étrangère, selon nous, à la façon dont ont été menées ici métropolisation et mutualisation. Ce n'est pas le concept original qui a prévalu à la création du statut de la Fonction publique, et nous nous associons à la colère des agents qui font entendre leur voix aujourd'hui contre la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire appelé RIFSEEP. Il est urgent de réévaluer le point d'indice gelé depuis 2002 pour revaloriser les revenus de l'ensemble des agents plutôt que de s'ingénier à les diviser en leur proposant des revenus différenciés avec des primes à la carte et selon les mérites.

Ceci étant dit, nous voterons pour la délibération précitée concernant, bien sûr, les ratios d'avancement. Merci de votre attention.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. D'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas.

Jean-François EGRON.

M. Jean-François EGRON : Juste pour apporter quelques précisions, mais pas d'interprétations. Le CIA, le complément, celui qui a été évoqué, n'est pas, ne sera pas appliqué ici tel que cela a été indiqué. C'est uniquement limité, à l'heure actuelle, aux agents de collecte et à la prime des directeurs.

Quant à la discussion liée aux performances des agents, elle n'a pas été engagée, le CIA fera l'objet de discussions par la suite.

Deuxièmement, le point d'indice, je pense que l'on souhaiterait tous qu'il puisse évoluer, mais il relève d'une décision de l'État. Gageons qu'il sera peut-être plus clément que les années précédentes où il a été gelé et même surgelé.

Troisième élément, quel est le point de ce dossier ? En termes de dialogue social, et je pense que mon collègue **Jacques PADIE** approuvera, je suis très attaché à ce que l'on puisse discuter avec les organisations syndicales. Dix réunions ont eu lieu. Je rappelle ce qui a été engagé. Certaines collectivités ont appliqué et intégré ce RIFSEEP sans ajouter quoi que ce soit, par une transposition du régime existant en le convertissant en RIFSEEP. La Métropole a décidé d'ajouter une enveloppe complémentaire de 3,5 millions d'euros qui vient compléter cela, représentant à peu près 1,2 % de la masse salariale 2018.

Il y a un autre principe très important, c'est qu'aucun agent de la Métropole ne perd quoi que ce soit dans l'application de ce régime. Et puis, plus largement, en catégorie C, 79 % des agents ont un gain, 70 % en catégorie B, et 57 % en catégorie A. Je m'arrêterai à ces éléments factuels sur ce dossier.

Nous sortons également d'une réunion avec les organisations syndicales puisque nous poursuivons le dialogue. Des propositions ont été faites. Certaines ont été appréciées, je ne dirais pas favorablement, mais avec beaucoup d'attention. Merci Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci de ce résumé. Finalement, personne n'y perd, et beaucoup y gagnent. Si j'ai bien compris, c'est un vote à l'unanimité ? Oui.

Unanimité

Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Monsieur MANGON : « Bordeaux – Mise en vente par adjudication d'un immeuble métropolitain sis 28, rue Paul Bert ».

M. MANGON

(n°31) Bordeaux - Mise en vente par adjudication d'un immeuble métropolitain sis 28, rue Paul Bert - Décision - Autorisation

M. Jacques MANGON présente le rapport.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? Je crois le groupe des Verts. Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Monsieur le Président, chers collègues, en septembre 2016, notre groupe n'avait pas approuvé une délibération consistant en la mise en vente de plusieurs biens métropolitains au motif que nous souhaitions que toutes les pistes soient explorées pour le bien dont il est question aujourd'hui. Il s'agit en effet d'un bien situé au cœur de Bordeaux, à deux pas du centre social Paul Bert. Aussi, quand bien même il ne s'agit que de deux appartements qui plus est en bon état, il nous semblait intéressant d'examiner toute possibilité permettant de mettre à disposition ces logements dans le cadre du dispositif favorisant le parcours d'insertion dans le logement de personnes qui en sont éloignées ou qui n'y accèdent pas. Nous avons bien entendu les réponses qui nous ont été apportées en commission. Nous comprenons la complexité pour les bailleurs qui ont été sollicités de s'engager dans la gestion de logements diffus comme dans le cas d'espèce, dont acte. C'est toutefois l'occasion pour nous de rappeler l'urgence dans laquelle nous nous trouvons de répondre aux besoins en matière de mise à l'abri et d'accompagnement dans le logement pérenne de nombreux publics. À notre sens, la vente de ce bien revêt donc un goût amer et illustre notre difficulté à trouver les modalités pour agir sur le diffus et travailler dans la dentelle en lien avec les structures d'accompagnement déjà existantes. Car pour retrouver ce même type d'offre aussi idéalement située, et dans le contexte d'emballement du marché immobilier bordelais, cela nous coûtera inévitablement beaucoup plus d'argent public.

Nous rappelons également qu'en matière de vente, une collectivité territoriale est à même de vendre un bien à un prix inférieur à sa valeur définie dans l'avis de la Direction d'immobilier de l'Etat, dès lors que cela est motivé par l'intérêt général. Si sur ce dossier, cela ne s'est pas révélé possible, nous appelons à travailler conjointement avec tous les acteurs : collectivités, bailleurs, SAIO (Service académique d'information et d'orientation) et toutes autres associations agissant dans ce domaine pour mobiliser pleinement le patrimoine public sur ces enjeux de parcours d'insertion dans le logement.

Je voudrais dire que je suis dans une commune, étant en charge de l'action sociale et étant très proche de cette difficulté, qui a systématiquement demandé à Bordeaux Métropole et qui a pu bénéficier de biens accessibles pendant une durée qui peut certes être provisoire, pour permettre à des familles de s'y loger pendant le temps où nous pouvons en disposer.

Je pense que nous devrions vraiment aller dans cette direction. Nous ne voterons pas cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. D'autres prises de parole ? Non.

Monsieur MANGON, vous voulez répondre ?

M. Jacques MANGON : Oui, **Monsieur le Président**, quelques éléments de réponse. D'abord pour dire que lorsque la Métropole met en vente un bien comme celui-ci, il est systématiquement demandé d'abord aux Mairies concernées si elles souhaitent le maintenir dans leur patrimoine ou si elles souhaitent y trouver une affectation nouvelle. Et ensuite, tous les bailleurs exerçant pour le compte de la Métropole sont sollicités et les biens leur sont proposés pour qu'éventuellement ils puissent y développer des projets. Cela a été le cas en l'espèce. Les bailleurs n'ont pas souhaité donner suite à cette proposition. Il faut avoir en tête que notre établissement consent des efforts extrêmement importants pour le logement social, que chaque logement social est en quelque sorte subventionné de manière importante par notre établissement en dehors des garanties emprunt, sur la réalisation elle-même.

D'autre part, sur la préoccupation qui a été exprimée par notre collègue, je voudrais rappeler que nous avons décidé ici d'une forme nouvelle d'intervention près des publics les plus fragiles avec en particulier la création des espaces temporaires d'insertion (ETI) qui ont été décidés, il y a quelques mois, et qui sont là pour répondre aussi, et pour développer une action nouvelle par rapport à ces publics en grande difficulté. Alors, je comprends naturellement la préoccupation exprimée, mais il faut aussi avoir en tête que les bailleurs notamment ont des plans de charge, des équilibres à tenir, que l'on ne peut pas du jour au lendemain perturber un plan de charge pour prendre au pied levé un bien aussi intéressant soit-il. Donc, dans cette mesure-là, je comprends que les bailleurs n'aient pas peut-être pu donner suite à cette proposition.

M. M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Madame CASSOU-SCHOTTE**.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Je voudrais d'abord répondre sur les ETI. Effectivement, nous avons voté une délibération, mais nous n'avons pas encore mis en œuvre concrètement ce dispositif. D'autre part, pour ce qui concerne ces deux appartements, une

commune, un CCAS peuvent tout à fait en disposer et les rendre accessibles à des familles dans le cadre de la location de logement temporaire. Il y a beaucoup de dispositifs que nous avons à notre disposition pour remplir nos obligations puisque dans le Code de l'action sociale, je vous le rappelle, il nous est imparti, nous avons cette responsabilité de loger les personnes.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Moi aussi, je voudrais ajouter que nous avons inventé un bel outil avec les Emplacements Temporaires d'Insertion, et il sera d'autant plus beau qu'il sera mis en application. Cela fait plusieurs mois maintenant que nous avons adopté le concept, il faudrait passer du concept à l'opérationnel même si je sais que sur les 3 sites retenus, sur chacun des sites, il y a des difficultés comme nous le voyons souvent, dès l'instant qu'il y a des questions sensibles.

Oui, **Clément ROSSIGNOL-PUECH**.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Je voudrais juste dire que sur le site ETI pressenti sur la commune de Bègles, il n'y a pas de difficulté. On travaille avec la Direction du logement pour étudier les capacités d'accueil concrètement donc on est dans le coeur opérationnel. En tant que Maire, moi, je suis impatient de voir au prochain Conseil métropolitain le recrutement des 2 médiateurs qui vont aider à la gestion des sites, en particulier sur le site béglaïs parce que je crois que c'est le seul qui est en état d'avancement. Donc, je fais également un appel de solidarité auprès des 27 autres Maires de Bordeaux Métropole parce que 3 sites, 3 ETI ne suffiront pas au vu de l'ampleur de la tâche qui nous attend de résorption des camps de Roms principalement, Bulgares et Roumains. C'est une question d'humanité et une question aussi d'accueil. Donc, à nous de prendre les mesures nécessaires pour être en capacité de réserver ces camps. Il y a de véritables bidonvilles, malheureusement sur nos communes. Ce système a fonctionné sur l'agglomération de Strasbourg et sur Nantes. Donc, il fonctionnera sur l'agglomération bordelaise, mais à nous de nous en donner les moyens.

M. le Président Alain ANZIANI : Je suis totalement d'accord, et je l'ai exprimé à plusieurs reprises, y compris d'ailleurs dans le Comité de pilotage avec l'État.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, moins le vote contre des Verts. Tout le monde est d'accord ? Merci.

Majorité

Contre : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

M. Patrick BOBET : Dossier 39 : **Clément ROSSIGNOL-PUECH**, « Communes du Bouscat et de Bruges – Aménagement de la ligne verte qui reliera Ravezies à Sainte-Germaine ».

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°39) Communes du Bouscat et de Bruges - Aménagement de la ligne verte : friche ferroviaire Ravezies-Sainte-Germaine - Subvention d'investissement - Contrats de codéveloppement 2015-2017 et 2018-2020 - Convention - Décision - Autorisation

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui intervient ? **Madame MELLIER**.

Mme Claude MELLIER : Monsieur le Président, chers collègues, nous ne pouvons que nous féliciter de la mise à disposition de voies vertes. Elles ont une dimension de loisirs, mais elles sont avant tout un outil pour développer les modes doux sur notre territoire. Nous ne souffrons pas de trop d'équipements de ce type, ni de voies cyclables sécurisées, même si des efforts conséquents ont été faits. Cependant, nous ne voterons pas ce dossier. Pourquoi ? Non pas que le projet ne soit en apparence séduisant, mais parce qu'une fois de plus, notre établissement, comme la SNCF, a fait le choix de l'affaiblissement du rail. Or, nous continuons de penser que la gare de Ravezies avait toute sa pertinence et que le projet de tram de Blanquefort n'était pas en opposition. Cette suppression de gare s'est traduite par une dégradation du service pour les usagers du Médoc qui sont obligés aujourd'hui de faire une correspondance avec le tram pour rejoindre Ravezies. Destruction de gare alors que le secteur de Ravezies concentre un nombre très important de salariés, tout cela donc est fait en dépit du bon sens.

Si nous voulons faire face, d'une part au défi climatique, d'autre part aux besoins de mobilité comme cela a été évoqué tout à l'heure, ce ne sera pas soit le train, soit le TSP (Transport en site propre), soit les modes doux, mais c'est tous modes que nous devons développer à grande échelle. C'est-à-dire faire en sorte que tous ces modes soient mis en complémentarité et se développent à grande échelle. C'est cette ambition que nous devons avoir en arrêtant de déshabiller Pierre pour habiller Paul, ce qui est pour nous un contre sens historique. Nous nous abstiendrons sur ce dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Madame TERRAZA**.

Brigitte TERRAZA : Oui, je voudrais donc intervenir dans la continuité pour rappeler la pertinence du projet de reconquête de cette friche ferroviaire par la Métropole et ses habitants ; projet que nous portons avec une égale énergie, **Patrick BOBET** et moi-même parce que c'est vraiment un très beau projet. Cette liaison, comme il a été rappelé, va aller de la Place Ravezies à Sainte-Germaine. Elle va relier les deux lignes de tram finalement : la ligne C à Ravezies et la ligne D à Sainte-Germaine, avenue du Médoc, et elle sera effectivement de 3,100 km, un lien rapide entre les lignes de tram, mais aussi un axe de partage piéton/vélo, fréquenté pour sa qualité paysagère. Il faut savoir que, déjà, elle est l'objet d'usage de Brugeais et de Bouscatais qui l'utilisent comme itinéraire malin entre les boulevards et les quartiers voisins de nos deux communes.

Je veux mettre en avant aussi la qualité du projet où le volet nature, on en a parlé tout à l'heure, est particulièrement renforcé, intégré au projet « 55 000 ha pour la nature ». Autrefois, effectivement, voie de circulation ferroviaire, elle change de nature, mais elle garde incontestablement sa mission première : faciliter les déplacements. C'est pour Bruges, et je me permets de le dire, pour Le Bouscat, un projet très positif qui va incontestablement changer certaines pratiques et donner de nouvelles perspectives de déplacement. C'est aussi un projet majeur dans le cadre de notre politique de mobilité alternative. Plus de 3 km dédiés aux mobilités douces. C'est un projet exemplaire pour lequel les villes du Bouscat et de Bruges ont mis avec Bordeaux Métropole près de

1,8 million d'euros puisqu'en fait, là, on est sur la première partie, mais, bien sûr, ce n'est pas terminé, cela continuera sur le 4^e CODEV. Et je crois que l'on peut en être collectivement très fier parce qu'au-delà de l'intérêt nature, bien sûr, l'intérêt du point de vue des mobilités alternatives et le maillage des déplacements doux, il y a aussi un intérêt culturel pas assez souligné puisque les 4 ou 5 placettes qui sont prévues sur cette ligne verte vont également rappeler justement l'histoire du rail au Bouscat et à la cité Castors. Donc, cela va être aussi l'occasion de mettre en exergue ce point ; des faits de résistance aussi. J'ai un de mes collègues du Conseil municipal de Bruges qui m'a dit que ce serait intéressant de le rappeler à ce niveau-là.

Par rapport à l'intermodalité, bien sûr, avant, les gens s'arrêtaient à Ravezies, et, puis, après, ils prenaient le tram. Maintenant, ils peuvent s'arrêter à la gare de Bruges. Ils prennent le tram à la gare de Bruges, et bientôt, ce qui sera aussi très intéressant, c'est qu'il y aura une halte intermodale au Bouscat. Donc, finalement, on voit bien que le maillage avec le ferroviaire se fait quand même. Pour nous, ce n'est pas contradictoire.

Il me semble aussi, mais je parle sous le contrôle de Patrick BOBET, que la SNCF aurait demandé avec la Région que ce soit réversible un jour ou un autre. En tout cas, puisque l'on recouvre la voie ferrée sans la démonter, il y a une réversibilité éventuelle dans 20 ans. Donc, on ne détruit pas la voie ferrée, mais elle est simplement recouverte pour permettre ces déplacements doux dans les meilleures conditions possibles.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, juste une précision, Monsieur le Président, à destination de Claude MELLIER. La gare Ravezies n'a pas été fermée par plaisir. Elle a été fermée parce que nous ne pouvions pas faire autrement. Je rappelle qu'une étude avait été faite, de mémoire, sur le nombre de descentes. Des gens ont été pénalisés, mais beaucoup, dans ce projet ont eu surtout des gains. Elle a perdu quelques usagers, mais l'ensemble du projet a été beaucoup plus bénéfique. Juste pour dire qu'il ne faut pas dire des choses comme si c'était des vérités parce que techniquement, on ne pouvait pas faire le projet de tram sur Blanquefort tel que le projet a été pensé en gardant la gare de Ravezies.

M. le Président Alain ANZIANI : Très bien. Clément ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Je vais plutôt parler du volet ferroviaire. Si vous me permettez, Monsieur le Président, j'en profite pour dire que nous avons un très, très bel outil sur l'agglomération qui est le centre de triage de Hourcade. Là, il va falloir vraiment prendre ce projet à bras-le-corps, développer le fret ferroviaire sur l'agglomération. Et je rejoins tout à fait les propos de Claude MELLIER pour dire que le fer, pour les voyageurs et pour les marchandises, c'est une option d'avenir, pour le climat. Donc, nous avons 15 ha à aménager à l'Est de Hourcade. Patrick PUJOL n'est pas là, mais il est également très actif, le Maire de Villenave-d'Ornon. Nous devons continuer à pousser la SNCF pour que nous puissions développer le fret ferroviaire sur l'agglomération, et, enfin sortir ce mur de camions qui traverse tous les jours la rocade et qui participe à la saturation de la rocade.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Oui, Claude MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Une réaction. Je voulais simplement dire que les propos de Brigitte TERRAZA sont intéressants. Le fait qu'il y ait possibilité de réversibilité me semble effectivement un argument très positif, et beaucoup plus constructif que les propos tenus par Monsieur CHAUSSET.

M. le Président Alain ANZIANI : Vote pour, mais abstention du groupe communiste. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame MELLIER, Madame
BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur
FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur
PADIE

M. Patrick BOBET : Dossier suivant, le 41, sera présenté par Michel DUCHÈNE, délégation de Patrick PUJOL à l'origine : « Bordeaux – Aménagement d'espaces publics sur différentes opérations ».

M. PUJOL
(n°41) Bordeaux - Aménagement d'espaces publics sur différentes opérations -
Confirmation de décision de faire - Décision - Autorisation

M. Michel DUCHÈNE présente le rapport.

M. le Président Alain ANZIANI : Je vous félicite de votre art de la synthèse.

Michel DUCHÈNE : Je crois que ceux qui ont demandé le dégroupement de la délibération ne vont pas en parler.

M. le Président Alain ANZIANI : Pierre HURMIC

M. Pierre HURMIC : Oui, j'essaierai d'être aussi synthétique, mais je vais donner quand même quelques explications. Cette délibération nous demande effectivement d'approuver la confirmation de décision de faire de 3 opérations de réaménagement Cours de Luze au Grand Parc, Rue Ravez et Place Nansouty. Nous voterons cette délibération. Mais je voudrais cependant intervenir de façon très ferme sur la place de l'arbre dans les projets urbains pour vous dire que notre groupe a envoyé, il y a 48 heures, un courrier au Président de Bordeaux Métropole relatif à la Place Gambetta, mais ce courrier aurait pu être tout aussi bien adapté au projet de la Rue Ravez qui est aujourd'hui présenté, si nous avions été informés au préalable de l'abattage de 7 arbres sains, de belle envergure, de 10 à 12 m qui ont été abattus en février dernier. À l'époque, la presse avait titré qu'ils étaient malades. Ce n'était absolument pas le cas. On leur reprochait en fait juste d'être trop penchés et plantés trop près de l'église Saint-Paul. Ce n'est pas forcément une mauvaise fréquentation, mais c'est ce qui leur était reproché alors qu'ils assumaient très bien leur rôle écosystémique, tout comme les marronniers de la Place Gambetta, c'est-à-dire je le

rappelle humidification de l'air, apport d'oxygène, îlot de fraîcheur, séquestration des carbones, etc. En lieu et place de ces arbres seront plantés dans le cadre de ces projets, fin 2019, 6 érables en cépée. Pour ceux qui ne savent pas ce que sont des arbres en cépée, c'est une touffe de jeunes tiges de bois qui sort de la souche d'un arbre coupé. Pas du tout la même spécificité que ceux qui ont été abattus. Ce sont des petits spécimens avec plusieurs troncs qui mettront des années à grandir et qui n'atteindront jamais la taille des grands arbres abattus, et n'auront donc jamais un rôle écosystémique comparable à celui que je viens de rappeler.

La plantation de cépée est très à la mode chez les paysagistes, mais davantage du fait de leurs vertus décoratives que pour leurs fonctions climatiques. Il y en aura aussi Place Gambetta, et il y en aura aussi, bien sûr, en raison de ce phénomène de mode sur la Place Nansouty. Quand la Ville ou la Métropole abattent des arbres, les élus décisionnaires nous rétorquent d'habitude qu'ils en replantent plus qu'ils en abattent, ce qui est tout à fait vrai, mais en tout cas, nous voulons insister pour dire que des jeunes arbustes en cépée ne rempliront jamais le rôle de leurs majestueux prédécesseurs et le rôle important qu'ils jouent dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique global et contre le réchauffement climatique urbain.

Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Non. Est-ce que **Michel DUCHÈNE** veut répondre ?

M. Michel DUCHÈNE : Oui, un mot pour dire que notre collègue **Pierre HURMIC** a tout à fait raison sur le fond. Il faut que nous soyons plus volontaires sur la végétalisation de nos espaces, en particulier dans nos opérations d'aménagement. On peut, pour ceux qui travaillent sur ces opérations, se rendre compte que bien souvent les urbanistes, en particulier les architectes oublient parfois les arbres, la végétation. J'ai compris, il m'a fallu longtemps, que parfois les architectes, même des architectes de renom ont tendance à vouloir dégager la vue sur leurs bâtiments, la vue sur leurs réalisations de tout autre aménagement, y compris les arbres. Donc, il faut combattre auprès des urbanistes, auprès des architectes pour que nos nouvelles opérations, nos opérations d'urbanisme laissent une très, très grande place à la végétation. Je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus, et qu'il nous faut vraiment avoir une volonté politique forte.

Concernant, par exemple, la Place Gambetta. Les arbres de la Place Gambetta ne sont pas malades. Fut une époque où on racontait des histoires chaque fois que l'on voulait couper un arbre. Eh bien non, ils ne sont pas malades. Par contre, ils posent un vrai problème au niveau de l'aménagement de la place. D'abord, les arbres majeurs, le magnolia, il était prévu à l'époque de **Jacques CHABAN-DELMAS** de le couper lors de la réalisation puisqu'il était prévu une station de métro à cet endroit-là. Eh bien, on disait à l'époque que l'arbre était malade. S'il était malade, il ne serait pas vivant aujourd'hui. C'est l'un des plus beaux arbres de la Place Gambetta. Ces arbres-là seront maintenus. Mais il y a plusieurs marronniers qui posent problème non pas au niveau de leur maladie, mais au niveau du réaménagement de la place. Le but aujourd'hui, c'est de dégager un espace piéton majeur sur cette place qui n'était qu'un rond-point. La réorganisation pensée par l'architecte a induit de nouvelles plantations, de nouveaux positionnements des plantations. Je réponds, et c'est une réalité, qu'il y a aujourd'hui 44 arbres. Demain, il y en aura 71. Donc, cela prouve bien que l'on veut planter plus d'arbres qu'il n'en existe.

Par contre, la question que pose Pierre HURMIC, c'est la question des arbres et de leur ancienneté. Il a raison : il faut planter dans la mesure du possible des arbres qui ont un certain âge, de telle manière qu'ils se développent le plus rapidement possible. On l'a déjà tenté. C'est coûteux. On l'a tenté sur la Place Saint-Projet. Vous avez un arbre magnifique qui a coûté d'ailleurs très cher. Il y en a un autre en haut du Cours de l'Intendance en face du Français qui est, lui aussi, un arbre qui a été pensé pour se développer rapidement. Je rassure notre collègue, la volonté aujourd'hui de la municipalité, c'est de développer de la végétalisation. Le problème, c'est que bien souvent on a une forte opposition des riverains dans les rues de Bordeaux. Lorsque l'on plante des arbres, les riverains nous disent qu'ils font de l'ombre et que les feuilles bouchent les caniveaux. Il faut quand même avoir une volonté, arriver à négocier. Moi, je crois qu'une des plus belles expériences menées dans le quartier de la Bastide, c'est la cour urbaine et j'espère que, dans les années qui viennent, on arrivera à développer des cours urbaines dans Bordeaux et dans la Métropole. C'est la rue Paul Calmels, où les riverains ont su accepter non pas la suppression de places, mais au moins de ne pas rajouter de places. Vous avez une rue jardin comme on en trouve, par exemple dans les quartiers du nord de l'Europe. Donc, la volonté, c'est de développer de la végétation, mais ce n'est pas toujours facile. Dans les rues anciennes, on a des réseaux importants. Par exemple, devant cette Métropole, on a planté des ginkgos bilobas qui ont coûté très, très cher puisqu'il a fallu détourner des réseaux et détourner des réseaux, c'est extrêmement coûteux. Donc, la volonté, c'est d'installer des arbres, mais parfois, on est confronté à des contraintes financières, architecturales ou autres.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Adoptée à l'unanimité.

Unanimité

M. Patrick BOBET : Dernier dossier, le 56 de Jean TOUZEAU : « Programmation prévisionnelle 2018 des logements agréés au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'État.

M. TOUZEAU

(n°56) Programmation prévisionnelle 2018 des logements agréés au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'Etat - Décision - Autorisation

M. Jean TOUZEAU présente le rapport.

M. le Président Alain ANZIANI : Je dois d'abord attirer votre attention sur cette question qui nous préoccupe tous qui est celle du logement et du logement accessible. Qui souhaite intervenir ? Madame BLEIN, Monsieur DELLU, Madame CASSOU-SCHOTTE, je vous en prie.

Mme Odile BLEIN : Monsieur le Président, mes chers collègues, la lecture du Compte administratif nous apprend que 14 communes de la Métropole restent déficitaires en logements sociaux au regard de la loi SRU parmi lesquelles 5 ont dû s'acquitter de pénalités. La loi SRU impose 25 % de logements sociaux alors que 75 % de ménages ont des revenus qui les rendent éligibles au logement social, et alors que les promoteurs

immobiliers continuent d'alimenter la spéculation sur notre territoire chassant les plus fragiles en zone périurbaine. Ces petits rappels ne sont, à mon sens, pas inutiles pour commenter la programmation annuelle de logements sociaux.

Pour la 3^e année consécutive, nous avons à constater des chiffres de réalisation qui sont fidèles à la programmation. Programmation que certains avaient jugée trop ambitieuse. Force est de constater que les services métropolitains parviennent à instruire les dossiers, ce que nous devons saluer. 4 000 conventionnements en 2017, plus de 4 000 encore pour 2018. C'est un effort conséquent auquel il faut ajouter le travail de La FAB sur l'accession abordable dans les opérations 50 000 logements.

Nous avons également observé avec attention le travail mené par Monsieur MANGON autour de l'encadrement du foncier. C'est une démarche que nous soutenons même si nous avons bien entendu le discours du Président des promoteurs immobiliers, Monsieur FERRASSE. Pour lui, il faut construire plus petit et moins social, et la loi du marché fera le reste. Ce n'est évidemment pas notre conception de l'action publique, mais il semble, hélas, que ce soit la philosophie du Gouvernement et de sa majorité parlementaire. La loi ELAN adoptée cette semaine constitue, en effet, un recul inacceptable pour le logement pour tous. En permettant de vendre 5 fois plus de logements sociaux qu'avant, c'est-à-dire 40 000 par an contre 8 000 auparavant, en poussant les offices HLM (Habitat à loyer modéré) au regroupement, et en exonérant les villes carencées de leurs efforts, cette loi est une carte blanche donnée aux spéculateurs et une fin de non-recevoir pour 4 millions de mal-logés de ce pays.

Nous souhaitons donc que la Métropole bordelaise ne suive pas cette voie, et qu'elle poursuive au contraire ses efforts pour le logement social. Avec un bon niveau de PLAI, PLUS (Prêt locatif : aidé d'intégration /à usage social) et une attention sur les PLS (Prêt locatif social) dont le financement des résidences seniors et étudiants qui doit être régulé, c'est une bonne programmation qui nous est proposée. Nous voterons donc pour cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Madame BLEIN. Arnaud DELLU.

M. Arnaud DELLU : Oui, Monsieur le Président ANZIANI - c'est agréable de dire cela, on s'y habituerait presque - la loi ELAN pose quand même un changement de paradigme complet du logement social dans notre pays. Nous passons d'une situation où c'est la solidarité nationale qui assure la différence entre le loyer économiquement acceptable par les plus défavorisés et le prix de marché, à une situation où les organismes d'une certaine taille devront être économiquement équilibrés, j'allais dire comptablement équilibrés par eux-mêmes. C'est-à-dire que ce n'est plus le système lui-même global qui s'équilibre, mais chaque entité de ce système. C'est une différence fondamentale. L'origine de cela, ce n'est évidemment pas de construire plus vite « plus mieux » avec des volumes conséquents. Bien entendu, ce n'est pas cela. L'origine, ce sont les ponctions décidées par Bercy, notamment la ponction de 1,5 milliard d'euros, qui vont obliger les organismes et qui guident d'ailleurs tout le reste de la loi, soit à arrêter de construire et d'entretenir les logements sociaux, soit de vendre pour trouver des capitaux.

Pour répondre à leurs besoins immédiats, ils vont devoir vendre ce qui est le plus liquide, c'est-à-dire ce qui est sur les zones tendues. Et c'est là où évidemment nous sommes en premier lieu concernés. Non seulement sur l'ensemble de notre territoire métropolitain, mais peut-être plus particulièrement sur nos communes. À travers de nombreux dispositifs,

vous savez que maintenant la participation aux commissions d'attribution est transférée aux intercommunalités. Alors, dans cette assemblée, on pourrait s'en féliciter. Nous sommes toutefois assez nombreux à dire que pour ce qui relève des éléments de proximité, nous sommes plutôt favorables à ce que cela reste aux communes, et chaque Maire, chaque municipalité pourra juger de l'utilité de sa présence dans les commissions d'attribution. Désormais, ce ne sera plus le cas, en tout cas, si la loi est identique à l'issue de son adoption définitive et de la navette en septembre prochain.

Nous entrons donc dans une espèce de cercle vicieux de raréfaction des financements. Le risque est également la déstabilisation des marchés immobiliers locaux puisque, désormais, les logements sociaux pourront être vendus par paquet, en bloc, avec des prix libres puisqu'il n'y a plus référence aux prix des Domaines. Ce qui peut, bien évidemment, avoir des conséquences très significatives, peut-être pas sur des très grandes villes ou des villes moyennes, mais en tout cas sur les plus petites villes de notre agglomération. C'est évident que cela peut avoir un impact direct.

De même, vous le savez, une autre disposition est que maintenant le Préfet peut réquisitionner directement les logements sociaux pour des logements d'urgence, sans même prendre l'avis ni consulter le premier magistrat de la commune. Malheureusement, on sait bien qu'il est très probable que cela tombera toujours sur les mêmes, c'est-à-dire ceux qui disposent déjà d'un parc important de logements sociaux sur leur commune.

Enfin, une sorte d'amendement pervers a été introduit dans la loi. Il y a déjà des systèmes qui existaient de cette nature où la nue-propriété était conservée par un acheteur, et l'usufruit cédé pendant 15 ou 20 ans à un bailleur social. Monsieur BOBET nous a d'ailleurs dit en Commission des finances à quel point ce système pouvait être pervers. Désormais, il l'est encore plus, Monsieur le Maire, puisque les logements sortent du champ social et de la comptabilité des logements sociaux même si un autre mécanisme permet peut-être d'allonger la durée à 10 ans, mais là aussi, il est pervers. En attendant, le statut du logement social est perdu à partir du moment où le bail est renouvelé. C'est-à-dire qu'au fur et à mesure des fins de baux, les logements perdront leur statut de logement HLM. Là aussi, la tentation, et le risque est grand, est de vendre en premier lieu et d'utiliser ce dispositif dans les quartiers où l'immobilier est le plus élevé. Les groupes privés peuvent désormais investir, et je le rappelle, pas au prix des Domaines, au prix du marché, au prix, en tout cas, librement consenti par les propriétaires antérieurs qui aux abois ne seront peut-être pas en position de force pour les négocier. Eh bien dans 10 ans, dans 15 ans, dans 20 ans, à l'issue de ces baux emphytéotiques, le groupe privé, par exemple, qui aura acheté ces logements pourra tout à fait le vendre au prix du marché. Donc, c'est la porte ouverte à l'entière fin de la mixité sociale, notamment dans les beaux quartiers.

J'attire encore une fois l'attention, je l'ai déjà fait en Commission des finances et dans beaucoup d'endroits, de tous nos collègues maires et conseillers municipaux sur les dangers de cette loi. J'attire encore l'attention de nos parlementaires pour se battre avec vigueur contre les effets pervers de cette loi. Il y en a beaucoup d'autres, je ne vais pas m'étaler dessus parce qu'entre 10 et 100 % d'accessibilité, il y a quand même des marges, des efforts significatifs pourront être faits. Nous avons, à mon avis, de gros risques dans nos communes, et il faut absolument en tenir compte et combattre cette loi.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Sylvie CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Sur la délibération proprement dite, nous souhaitons faire deux remarques.

Tout d'abord, nous sommes satisfaits d'un prévisionnel qui dépasse les objectifs fixés dans le PLU (Plan local d'urbanisme) avec plus de 4 100 logements agréés, programmés à ce stade. Comme nous l'avons exprimé en commission, la pertinence du modèle des PLS structure pour les logements foyers et les résidences autonomie nous interroge quand même fortement. Au regard des revenus des publics concernés, les loyers de ces logements sont bien souvent très en décalage avec les faibles ressources des personnes. Or, nous tenons à souligner ici encore, à l'occasion de cette délibération, le double enjeu du vieillissement et de la perte d'autonomie qui appelle de la part de tous les acteurs publics une véritable mobilisation. J'en profite d'ailleurs pour vous dire que nous accueillons aujourd'hui le réseau francophone « Villes amies des aînés » sur Bordeaux et sur la Métropole.

Réserver le PLUS structure à la seule recomposition d'une offre ne peut pas être pleinement satisfaisant. Cette question est d'autant plus d'actualité que l'issue des débats parlementaires de ces dernières semaines autour de la loi ELAN a mis à mal le principe de l'accessibilité universelle des logements neufs comme cela a été dit. Nous savons d'ores et déjà que d'ici à 2050, les plus de 85 ans vont être multipliés par 5, les plus de 75 par 3, et qu'une immense majorité de Français, entre 76 et 83 %, selon les instituts de sondage, préféreraient vivre à domicile durant leurs vieux jours. Tandis que l'on préconise par ailleurs le maintien à domicile pour les personnes vieillissantes, l'hospitalisation en ambulatoire et à domicile pour les personnes malades et l'inclusion des personnes en situation de handicap plutôt que le logement en structure, pourquoi raréfier encore plus le nombre de logements accessibles ? Réduire à seulement 10 % des logements neufs, la part des logements accessibles revient à contraindre de fait la vie quotidienne des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

Cela renvoie également la charge des éventuels travaux d'adaptation aux propriétaires et appellera inévitablement un abondement conséquent des fonds dédiés de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat), du FSL (Fonds social logement) et des collectivités locales, bien évidemment. Certaines collectivités refusent d'ailleurs de s'engager dans la direction imposée par la loi ELAN. C'est le cas de la Ville de Paris qui a confirmé dans un courrier adressé le 13 juin 2018 aux bailleurs sociaux de la ville la formalisation d'un engagement à demeurer sur l'objectif de 100 % de logements accessibles dans leur parc neuf.

Sur la loi ELAN, il y a encore beaucoup de choses à dire et beaucoup de choses ont été dites. Pour ne pas être trop longue, je ne citerai que quelques exemples qui témoignent d'un véritable retour en arrière sur le plan social et l'absence d'avancée sur le plan écologique. D'une part, la facilitation, comme vous l'avez dit, de la vente de logements sociaux sans l'avis de la commune, et le maintien pendant 10 ans dans les quotas imposés par la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain), y compris pour les communes qui ne respectent pas ces quotas. Le bail éphémère qui expose le public visé à une précarisation accrue de ses conditions d'accès au logement. Un volet rénovation énergétique réduit à la portion congrue quand, là aussi, les enjeux devraient appeler au contraire à une forte mobilisation.

Tout au mieux, nous pouvons nous satisfaire d'avoir échappé au grand détricotage de la loi Littoral. Cette confiance aveugle en la dérégulation du secteur du logement pour créer ce fameux choc de l'offre est sidérante et ses conséquences risquent fort d'avoir un coût économique, social et environnemental.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Oui. Monsieur PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Sans alourdir les échanges, car je crois que tout a été dit et je ne reviendrai pas dessus, je voudrais simplement ajouter une réflexion sur les communes qui sont éligibles à la Politique de la ville et qui ont des programmes de rénovation urbaine. Je crois que la loi ELAN, au regard de ce qui a été dit, vient impacter de façon négative ces projets que nous portons depuis des années et qui commencent à se configurer, à prendre corps auprès de nos publics qui les attendent depuis de très longues années. Et je crains qu'effectivement la loi ELAN apporte un sacré coup de frein à l'élaboration de ceci, et c'est dommageable, bien entendu, pour les publics qui sont en attente depuis si longtemps, et qui sont en attente de qualité aussi dans leurs quartiers.

M. le Président Alain ANZIANI : Oui, Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Oui, sur la loi ELAN, j'ai un avis un peu différent de ce qui a été dit jusqu'à présent par Madame CASSOU-SCHOTTE ou par Monsieur DELLU. Je suis d'accord avec Monsieur DELLU sur le côté pervers de l'Usufruit Locatif Social (ULS). Il est pervers parce que ce sont des acheteurs privés. C'est la grosse différence avec le bailleur social qui vend son logement, et j'en reviens à cela. Nous avons demandé, en la présence d'Édouard PHILIPPE, il y a quelques mois, par la parole de Christine BOST, d'allonger la durée du maintien dans l'inventaire des logements sociaux quand il y a une vente par les bailleurs sociaux de 5 ans à au minimum 10 à 15 ans parce que 5 ans, c'est trop court. 10 ans, cela passe quand même vite, et dans des villes où vous êtes assez contraints par l'habitat, où vous n'avez pas de solutions de reconstruction régulières, 10 ans, c'est vraiment le minimum. 15 ans auraient été préférables. Pourquoi je dis 15 ans ? Parce que précisément dans l'ULS, on est sur 15 à 20 ans. Donc, je ne comprends pas très bien pourquoi dans une situation on est sur une moyenne de 18 ans, et pourquoi dans une autre, alors que c'est beaucoup plus cadré, beaucoup plus borné par les bailleurs sociaux, on resterait à 10 ans. Je demanderais vraiment que l'on passe à 15 ou 18 ans parce que le bailleur social, jusqu'à présent, vous informait - alors c'est vrai que la loi va modifier tout ceci – vous pouviez donner un avis positif ou négatif. Ce que ne fait pas le privé, bien évidemment. Donc, moi, j'aurais demandé très sincèrement, et je me souviens que Christine BOST avait fait la même demande que l'on soit au minimum à 15 ans dans ce cas-là, pour rester dans l'inventaire.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur DELLU.

M. Arnaud DELLU : Oui, simplement, Monsieur BOBET quand en plus, je n'en ai pas parlé, je ne voulais pas être trop long, l'exonération taxe foncière va être prolongée de 25 ans, vous allez pleurer pour le budget communal.

M. le Président Alain ANZIANI : Brigitte TERRAZA.

Mme Brigitte TERRAZA : Oui, Arnaud DELLU et Sylvie CASSOU-SCHOTTE ont parfaitement expliqué nos inquiétudes. Je suis assez étonnée, moi, de voir que très peu de collègues finalement mesurent aujourd'hui les incidences néfastes de cette loi. Arnaud DELLU a très bien expliqué la logique, une logique qui veut, en fait, supprimer un maximum d'organismes de logements sociaux. Et puis le fait effectivement que l'on demande à des entreprises de solder les bijoux de famille pour faire de la construction et entretenir le patrimoine, déjà par nature, ce n'est pas simple. On mesure bien que cela pourra se faire un temps, mais de toute façon, aujourd'hui, il faut rappeler que les organismes de logements dégagent de l'autofinancement uniquement par les recettes de loyers. Donc, demain, plus de recettes de loyers puisque c'est plus de deux tiers à peu près des excédents constatés chaque année qui partent dans les diminutions de loyer, et du coup, on va avoir des organismes qui ne pourront plus entretenir leur patrimoine - c'est déjà difficile pour eux - et des gens qui vont vivre dans des résidences dégradées. C'est pour cette raison aussi que toutes les associations de locataires au niveau national quelles qu'elles soient sont vent debout contre cette loi. Donc, moi, j'engage mes collègues à vraiment regarder cette loi de près, et effectivement, je redemande aussi aux parlementaires de se mobiliser parce que là aussi, le Gouvernement veut aller vite parce que quand on va vite, il n'y a pas de discussion, et après, on n'aura plus que nos yeux pour pleurer.

M. le Président Alain ANZIANI : Pas d'autres demandes de parole. On clôture avec Jean TOUZEAU.

M. Jean TOUZEAU : Oui, simplement pour aller dans le sens de tout ce qui vient d'être dit, et qui contribue indiscutablement à l'expression d'inquiétude, comme vient de le souligner notre collègue, avec toute une série d'éléments techniques qui sont portés avec une vision globale. Alors, c'est vrai que certains, et j'en fais partie, ont toujours un peu l'esprit girondin par rapport à cette volonté de l'État d'établir pour tout le monde la même règle qui s'impose jusque dans le moindre détail. Cela me semble la première difficulté. J'espère que sur le plan national, il y aura suffisamment de sagesse pour laisser aux territoires la possibilité de travailler avec des objectifs. Ce n'est pas la peine d'avoir une délégation sur les aides à la pierre si nous ne sommes pas capables au niveau d'une Métropole de fixer des objectifs, on les a évoqués tout à l'heure, de voir avec des observatoires si nous allons dans le bon sens, et de nous mobiliser pour ainsi les réaliser. Donc, la première difficulté, elle est là. J'ai un peu le sentiment que là, on ne va pas vite et bien.

Ces questions d'habitat et de logement percutent effectivement toutes les politiques publiques. On a évoqué tout à l'heure la mixité, le bien-vivre ensemble, les capacités d'accompagnement des politiques locales. Donc, aujourd'hui, c'est vraiment une très, très grosse préoccupation, et on ne mesure peut-être pas combien cela peut percuter ce que nous avons défini ici dans le cadre métropolitain. Nous voyons bien que nous changeons de modèle économique pour les organismes HLM, puisque la vente du parc HLM sera la seule ressource, et les prêts bien sûr, avec les emprunts étalés. Mais c'est le simple bon sens, les loyers baissant, c'est la décision nationale de baisse de l'APL (Aide personnalisée au logement) répercutée sur la baisse du loyer, et donc, tous les organismes aujourd'hui mesurent assez rapidement les conséquences de ceci. Et je pense qu'au niveau national, on n'a pas mesuré les conséquences ou, si c'est le cas, c'est vraiment une approche, me semble-t-il, qui ne correspond pas à celle extrêmement pragmatique qui est la nôtre.

Deuxième élément fort, cela percute nos objectifs. Si nous n'arrivons pas à produire dans les années qui viennent une offre de logement locatif social, si le parc HLM vend, vous voyez bien immédiatement l'énorme difficulté, en sachant qu'en plus, ici, nous avons une croissance démographique. Quel que soit l'accès au logement, l'équilibre que nous avons tenu, 7 500 logements par an dans toute leur diversité, mais plus de 3 000 logements à dimension sociale ne pourra plus l'être. Donc, cela conduit à nous interroger sur toutes les politiques que nous portons, y compris l'accession sociale à la propriété puisque l'on voit bien la vente du parc HLM et La Fabrique avec ses dossiers extrêmement importants. Ce sont toutes nos politiques qui sont heurtées par cet élément de la loi. Et puis, je ne reprends pas ce qu'ont dit les collègues sur l'accessibilité, sur tout ce que nous avons réussi à articuler, sur les prises en compte de préoccupations d'environnement. Toute une série d'éléments se trouve aujourd'hui fragilisée.

J'ai eu l'occasion de rencontrer, il y a 48 heures, la Conférence. Nous avons, et je voudrais le souligner ici, une très grande richesse localement, sur le plan métropolitain, au niveau du dialogue avec la Conférence. Nos inquiétudes, vos inquiétudes, sont les leurs. Ils l'expriment, bien que nous ne soyons pas concernés, par des préoccupations de regroupement avec le seuil de 15 000. Mais nous sommes quand même concernés plus globalement comme Paris, Lyon, Marseille par des volontés de prendre en compte d'une façon toujours beaucoup plus lourde le rassemblement et le regroupement, et on essaie de faire des modèles liés davantage, me semble-t-il, à ces organisations-là. Mais nous, nous avons effectivement, grâce aux échanges avec la Conférence HLM, la possibilité de faire vivre un dialogue qui peut nous permettre d'identifier ces difficultés, de voir quelles sont les réponses qui peuvent être apportées.

J'ai mis en avant l'idée d'une convention territoriale. Sur la vente du parc HLM, l'idée que d'abord ils fassent un recensement de ce qui peut correspondre à des objectifs du parc. Puis, bien sûr instaurer un dialogue avec les Maires et, ensuite, avec l'échelon métropolitain puisque si la loi ELAN est adoptée, ce sera la loi. Et, sauf à ne plus construire, il faudra bien effectivement prendre en compte cette vente HLM comme étant la ressource des organismes. Je l'ai souligné à l'occasion de la 1^{re} délibération précédemment, les organismes prennent sur leurs fonds propres - ce qui signifie que, globalement, la gestion a été une bonne gestion - pour assurer des objectifs qui sont fragilisés sur les 2 années qui viennent. Ensuite, le dossier de la vente HLM prend du temps, et prendra du temps au niveau de la ressource. Donc, cela conforte nos inquiétudes.

Un exemple également qui dépasse le cadre national, et j'en terminerai là-dessus, ces politiques-là ont été portées aux Pays-Bas. Elles ont conduit, en l'espace de 5 ans, à une production de logement social, vous le vérifierez, qui est passée de 40 000 unités aux Pays-Bas à 17 500. J'espère que la mobilisation de notre travail de Girondins nous permettra d'éviter cela.

Voilà simplement l'appel que nous pouvons mettre en avant. Objectif également de mixité parce que, bien évidemment, s'il n'y a plus de réponse à ces populations qui ont besoin de logement, elles risquent d'être orientées systématiquement vers les seuls territoires qui, dans l'avenir, pourront apporter des réponses. Et là, il y a un risque majeur pour la République.

Voilà Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Monsieur TOUZEAU.

Avant de terminer la séance, il faut voter sur la délibération présentée. Je suppose l'unanimité ? Unanimité.

Unanimité

La séance est terminée, je vous remercie.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 HEURES 45

Le Secrétaire de séance

M. Patrick BOBET